



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2009-2010

Séance plénière du vendredi 15 janvier 2010

Compte rendu

Sommaire

Pages

<i>Hommage</i>	4
<i>Excusés</i>	4
<i>Ordre du jour</i>	4
<i>Communications</i>	
<i>Questions écrites</i>	4
<i>Approbation par la tutelle</i>	4
<i>Composition du Parlement francophone bruxellois</i>	4
<i>Interpellations</i>	
▪ <i>La coopération et les synergies entre tous les francophones de Mme Françoise Bertiaux</i>	
<i>à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement</i>	4
<i>(Orateurs: Mmes Françoise Bertiaux, Barbara Trachte, M. Joël Riguelle, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Christos Doukeridis, ministre-président)</i>	
▪ <i>La prévention du suicide de Mme Béatrice Fraiteur</i>	
<i>à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé</i>	10
<i>(Orateurs: Mmes Béatrice Fraiteur, Dominique Braeckman, M. Benoît Cerexhe, ministre)</i>	

C.R. N°10 (2009-2010)

- *La parentalité juvénile et les mères adolescentes*
de Mme Fatiha Saïdi

à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé

et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 14

(Orateurs: Mme Fatiha Saïdi, MM. Jacques Morel, Emir Kir, ministre)

Questions d'actualité

- *L'aide aux victimes du tremblement de terre en Haïti*
de Mme Françoise Schepmans

à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement

et question d'actualité jointe

L'aide apportée par la Communauté française à la Communauté haïtienne
de M. Joël Riguelle

à M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales

et question d'actualité jointe

La situation humanitaire en Haïti et la réponse de la Commission communautaire française
de M. Vincent Lurquin

à M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales 17

(Orateurs: Mme Françoise Schepmans, MM. Joël Riguelle, Vincent Lurquin, Emir Kir, ministre)

Interpellations (suite)

- *Le contrôle qualité de services et les droits de recours des personnes handicapées*
dans les institutions agréées par la Commission communautaire française
de M. Joël Riguelle

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées 18

(Orateurs: M. Joël Riguelle, Mmes Dominique Braeckman, Caroline Persoons, Evelyne Huytebroeck, ministre)

- *Diversité – emploi des personnes handicapées*
de M. Ahmed El Khannouss

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées 21

(Orateurs: MM. Ahmed El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Mmes Caroline Persoons, Evelyne Huytebroeck, ministre)

- *La médiation de dettes*
de Mme Dominique Braeckman

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'action sociale 23

(Orateurs: Mmes Dominique Braeckman, Mahinur Ozdemir, M. Emir Kir, ministre)

- *L'accueil d'un centre de formation des élites sportives en Région bruxelloise*
de Mme Françoise Schepmans

à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport..... 26

(Orateurs: Mme Françoise Schepmans, MM. Jamal Ikazban, Pierre Migisha, Emir Kir, ministre)

Questions orales

- *Le manque de moyens de l'association Avicenne, active à Anderlecht*
de M. Joël Riguelle

à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale 29

(Orateurs: MM. Joël Riguelle, Charles Picqué, ministre)

- *La situation de l'asbl "Arche-Bruxelles"*
de M. Vincent De Wolf

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées 30

(Oratrices: Mmes Françoise Schepmans, Evelyne Huytebroeck, ministre)

- *La situation des fumeurs au sein des maisons de repos*
de Mme Martine Payfa

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 31

(Orateurs: Mme Martine Payfa, M. Emir Kir, ministre)

Clôture..... 32

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h39.

*Mme Olivia P'tito prend place
au Bureau en qualité de secrétaire.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 18 décembre 2009
est déposé sur le Bureau)*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

HOMMAGE

Mme la Présidente.- Avant d'entamer la séance, nous souhaitons marquer notre soutien au peuple haïtien. Je rappelle qu'il a été frappé mardi dernier par ce drame terrible du tremblement de terre. On parle de 40 à 50.000 morts et de 1 million de personnes sans abri et qui ont tout perdu.

Il s'agit d'une population francophone du bout du monde qui est déjà l'une des plus touchées par la misère. Plusieurs questions d'actualité ont d'ailleurs été introduites en la matière et elles permettront au gouvernement d'exprimer comment la Commission communautaire française pourra apporter son soutien au peuple haïtien. Cela pourrait se faire via l'aide octroyée par la Communauté française mais avant de se lancer dans les discussions, je voudrais que nous ayons un moment digne en ce début d'assemblée en observant une minute de silence en hommage aux victimes de ce cataclysme.

(Le Parlement observe une minute de silence)

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- MM. Jacques Brotchi, Michel Colson et Willem Draps, retenus par d'autres devoirs;
- Mmes Caroline Désir et Marion Lemesre;
- M. Bea Diallo, en mission à l'étranger;
- M. Ahmed Mouhssin, en raison d'un décès dans sa famille.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du 8 janvier 2010, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce 15 janvier.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

L'ordre du jour est adopté.

Je vous informe néanmoins que M. Vincent De Wolf ne pourra peut-être pas nous rejoindre pour la séance de ce matin, auquel cas, et à sa demande, c'est Mme Françoise Schepmans, présidente du groupe MR, qui prendra la parole pour sa question orale à Mme Evelyn Huytebroeck au sujet de l'asbl "Arche-Bruxelles".

COMMUNICATIONS

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, une question écrite a été adressée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Benoît Cerehe.

APPROBATION PAR LA TUTELLE

Mme la Présidente.- Par lettre du 23 décembre 2009, Mme Fadila Laanan, ministre du Gouvernement de la Communauté française exerçant la tutelle sur les compétences réglementaires de la Commission communautaire française, m'a informée que les règlements ajustant le budget des voies et moyens et le budget général des dépenses pour l'année 2009, ainsi que les règlements contenant le budget des voies et moyens et le budget des dépenses pour l'année 2010, ont été approuvés.

COMPOSITION DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Mme la Présidente.- Par courrier du 8 janvier dernier, j'ai été informée que M. Vincent Vanhalewyn a été installé comme membre du groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous lui souhaitons donc la bienvenue dans notre Parlement.

(Applaudissements)

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

**LA COOPÉRATION ET LES SYNERGIES
ENTRE TOUS LES FRANCOPHONES**

DE MME FRANÇOISE BERTIEAUX

**À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR).- Monsieur le Président du Gouvernement, entre le moment où j'ai déposé ma demande d'interpellation et son développement, divers éléments nouveaux sont intervenus et je les introduirai ici. Je suis un peu plus inquiète aujourd'hui que je ne l'étais au moment de sa rédaction.

Pourquoi inquiète? Parce que j'ai déjà pu développer le thème de cette interpellation au Parlement de la Communauté française et j'ignore si je pourrai m'exprimer sur le même thème au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, sa présidente a tenté par tous les moyens du bord, lors de la dernière réunion du Bureau élargi, de rejeter cette interpellation pour des raisons d'opportunité. Elle n'est pas là. Pour une présidente francophone de Parlement, estimer qu'il n'est pas opportun de développer ce thème m'inquiète. Si le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale devait en arriver un jour à se prononcer sur cette opportunité,

notre démocratie se trouverait dans une malheureuse dérive, ce qui n'est nullement souhaitable pour notre pays.

Si l'on examine les diverses déclarations de politique, que ce soit de la Région wallonne, de la Communauté française, de votre gouvernement, nous y trouvons systématiquement des accents similaires de volonté de coopération francophone accentuée et beaucoup plus développée que ce ne fut le cas sous les législatures précédentes.

Lorsqu'on observe la composition du Gouvernement de la Communauté française, il semble y avoir une avancée par rapport à la législature précédente puisque nous avons désormais des ministres à double casquette. Ces doubles casquettes sont à la fois wallonnes - ce qui était déjà le cas l'année dernière - et bruxelloises puisque Mme Evelyne Huytebroeck siège également au Gouvernement de la Communauté française. Vous me direz que Mme Fadila Laanan y siège également mais elle n'a pas cette double casquette de ministre bruxelloise et de ministre communautaire. D'ailleurs, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire par le passé, cette dernière n'a pas toujours le réflexe de défendre les intérêts des francophones bruxellois.

Lorsqu'on lit la déclaration de politique communautaire et qu'on regarde la composition des gouvernements, on peut donc penser que la coopération entre les francophones de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale va s'intensifier. Dans les faits, qu'en est-il? Je constate que le Gouvernement de la Communauté française se réunit toutes les deux semaines avec le Gouvernement wallon à Namur. Soit. C'est un peu choquant puisque le siège de la Communauté française est à Bruxelles. En tant que Bruxelloise, j'aime rappeler que le Gouvernement de la Communauté française pourrait se réunir en son siège mais si c'est pour démontrer que l'on travaille en coopération, je peux l'accepter.

Les autres semaines, le Gouvernement de la Communauté française se réunit à Bruxelles en son siège. Se réunit-il systématiquement et pour autant avec le Gouvernement de la Commission communautaire française? Non. Il se réunit tout seul. Lorsque j'observe les ordres du jour, je remarque que ces derniers prévoient une intense coopération entre la Région wallonne et la Communauté française. Par exemple, citons le grand Plan Marshall 2.0, qui "sera communiqué pour information aux Bruxellois". Or, il est évident qu'il a des retombées dans toutes les matières, que ce soit à la Commission communautaire française ou à la Région. Même s'il nous concerne tous, il nous sera "communiqué pour information"!

Face à cette situation, j'ai donc légitimement raison de m'interroger et de m'inquiéter car j'ai le sentiment qu'à l'heure où la coopération intrafrancophone Communauté française-Région wallonne se renforce et se resserre effectivement, on a quelque part bon dos de dire que l'on a aidé à refinancer la Commission communautaire française, le devoir est accompli. Eh bien non! S'il faut reconnaître que des efforts sont fournis quant au financement de notre entité, il ne s'agit pas d'une véritable coopération. Se dédouaner parce qu'on a aidé à financer une entité n'est pas une véritable volonté de travailler ensemble.

On me dit du côté wallon que ce sont les Bruxellois qui ne sont pas très demandeurs. Je rapporte leur message. *"Les Bruxellois francophones ne veulent pas communiquer les statistiques parce qu'elles ont été obtenues avec l'aide des Flamands"*. C'est ce qu'on m'a dit il y a deux jours dans cette même ville mais dans une autre assemblée. Je m'inquiète légitimement.

Le Parlement wallon et le Parlement de la Communauté française ont décidé de mettre en place des commissions

conjointes sur la question des signes convictionnels. Des textes ont été déposés en la matière. Il faut que le Parlement francophone bruxellois participe à ces commissions conjointes. La présidente du Parlement wallon avait écrit, dans sa note constitutive des commissions, que le Parlement francophone bruxellois y participerait éventuellement. Ce à quoi on me répond qu'il ne faut pas rêver, qu'ils ne voudront pas ... Est-ce dans notre camp, est-ce chez nous que se trouvent les réticences?

Quand j'entends qu'on va fusionner le médiateur wallon et la médiatrice de la Communauté française pour faire une seule institution de médiation pour la Région wallonne et la Communauté française, je pense aux francophones de Bruxelles. Que va-t-on faire pour eux? On me répond que c'est dans la déclaration de politique communautaire. On associera les francophones bruxellois. Un groupe de travail fonctionne actuellement entre la médiation wallonne et celle de la Communauté française pour faire avancer cette fusion et pour réfléchir aux nouvelles missions. Y sommes-nous associés? Si oui, qui y est associé et comment?

Entre le moment où j'ai développé ce texte de façon inquiète mais hypothétique et maintenant, un certain nombre de faits concrets et d'éléments précis sont venus se greffer. Cela me permet de vous poser des questions précises et cela renforce mon inquiétude quant aux actions menées ensemble entre francophones en y associant les francophones bruxellois ou en acceptant qu'ils y soient associés.

En début de législature, on a beaucoup évoqué la fédération Wallonie-Bruxelles. Cet aspect fédérateur appliqué aux Wallons et aux Bruxellois nous intéressait beaucoup.

Lorsque mon collègue Richard Miller et moi-même avons voulu concrétiser plus avant au niveau du Parlement de la Communauté française et revenir sur la notion de "fédération Wallonie-Bruxelles" - je répète l'expression parce qu'elle me plaît - on nous a répondu que c'était impossible, prématuré et qu'il fallait étudier la question. Bref, on a trouvé mille prétextes pour nous renvoyer aux calendes grecques. Je fais volontiers allusion aux Grecs, Monsieur le Ministre-Président, car je sais que vous les aimez bien! Bien sûr, je n'incrimine personne dans la présente assemblée.

Que pensez-vous de cette notion? Que pense le gouvernement de la notion de "fédération Wallonie-Bruxelles"? Je rappelle qu'elle sous-entend clairement l'idée de fédérer les Bruxellois francophones et les Wallons.

Personnellement, je crains que nous ne manquions le train qui embarque les compétences de la Région wallonne et celles de la Communauté française. Je constate que ces deux entités mènent de nombreuses actions conjointes tandis que les Bruxellois francophones sont laissés sur le bord du chemin.

Mme Schepmans et d'autres membres de ce Parlement siègent au Parlement de la Communauté française. Ils connaissent donc bien le dernier exemple que je prendrai et qui concerne l'évolution démographique à Bruxelles et ses conséquences en matière d'infrastructures scolaires. Depuis le premier jour de la législature, les parlementaires bruxellois qui siègent au Parlement de la Communauté française n'ont cessé d'attirer l'attention de la ministre de l'Enseignement sur cette question.

Il ne s'agit pas ici de savoir comment régler la question des inscriptions et du décret mixité mais de déterminer comment asseoir tous les élèves dans les écoles et ce, depuis l'école maternelle. La question intéresse aussi le ministre Nollet compétent pour la petite enfance puisque sont également concernées les infrastructures d'accueil pour les enfants à naître prochainement dans notre Région.

Mme Schepmans a posé plusieurs questions à ce sujet. Croyez-vous que nous ayons réussi à attirer l'attention sur son urgence? Certes non! Je n'ai vraiment pas le sentiment que le Gouvernement de la Communauté française ait pris conscience de l'urgente nécessité de créer des infrastructures, de les ouvrir et de les faire fonctionner après avoir trouvé des professeurs et des puéricultrices.

Les partis en général et le MR en particulier déploient une intense activité parlementaire pour conscientiser le gouvernement. Toutefois, si le gouvernement nous soutenait, peut-être les initiatives avanceraient-elles mieux et plus vite.

Je suis donc impatiente de vous entendre nous faire part de vos intentions - très certainement louables - mais surtout des actions que vous comptez entreprendre.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Barbara Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo).- Je profite de l'interpellation de Mme Bertieaux pour vous interroger également sur la coopération et les synergies entre les francophones, en particulier sur leurs résultats concrets aujourd'hui. En tant que Bruxellois et en tant que francophones, nous sommes confrontés à une double solidarité, celle qui nous lie aux autres francophones du pays et celle qui nous lie aux Bruxellois.

La coordination et les synergies entre francophones dont parlait Mme Bertieaux sont essentielles puisqu'elles sont à la fois susceptibles de constituer le vecteur de politiques plus cohérentes donc plus efficaces mais aussi de mieux contribuer à répondre aux défis majeurs auxquels seront confrontés les Bruxellois. Je répéterai l'exemple donné par Mme Bertieaux, c'est-à-dire qu'il suffit de citer le défi démographique pour se convaincre de la nécessité des coordinations et des synergies.

En juillet, nous avons voté au Parlement francophone bruxellois mais aussi pour certains d'entre nous à la Communauté française ainsi qu'au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale dans une certaine mesure ces accords de majorité qui font la part belle à la coordination et à la collaboration, ce dont nous nous félicitons.

Tant pour les politiques de fond que pour les structures prévues par ces accords de majorité, on retrouve cette volonté de coordination et de travail commun. Cette volonté s'est même manifestée par la rédaction commune d'extraits de l'accord de majorité de la Commission communautaire française, de la déclaration de politique communautaire et de la déclaration wallonne de politique régionale.

Cette collaboration se manifeste par une vision partagée sur les politiques de fond. Il faut se réjouir de voir des entités décider de marcher ensemble et de constater que cela constitue une véritable avancée en termes de cohérence et d'efficacité des politiques. Cette collaboration se manifeste par ailleurs par la mise en place de structures de coordination entre entités:

- mise en place d'initiatives communes, de coordinations formelles et informelles;
- ministres communs aux Régions et à la fédération Wallonie-Bruxelles;
- réunions conjointes des différents gouvernements.

Les accords de majorité que nous avons votés il y a maintenant six mois consacrent donc une collaboration renforcée entre francophones bruxellois et wallons. Six mois, ce n'est pas une très longue période mais elle est tout de même déjà significative. On entend que des coordinations se

mettent en place, que des conférences interministérielles et des gouvernements communs se préparent. Certaines mesures conjointes ont déjà été adoptées notamment au sein même de ce Parlement. On entend également que certains textes avancent conjointement dans les différents gouvernements et qu'on va construire des écoles à Bruxelles pour répondre aux urgences de la situation.

Je saisis donc l'opportunité de l'interpellation de Mme Bertieaux pour vous demander, six mois après le vote des accords de majorité, de faire le point sur leur application concrète en matière de synergies. Tant sur le fond que sur le plan de la coordination structurelle, où en sommes-nous? Sur le fond, pouvez-vous nous dire quels dossiers sont prioritaires et font déjà l'objet d'un examen ou de décisions communes? Sur le plan de la coordination structurelle, quelles sont les structures qui ont été mises en place? Peut-on déjà en tirer des éléments d'appréciation ou d'évaluation? Quels y sont le rôle et la place de la Commission communautaire française?

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Je me permets d'intervenir dans cette interpellation pour souligner le principe de synergie qui est un point fort de l'ensemble des déclarations politiques présentées à l'issue des précédentes élections. Il est bien stipulé dans l'accord de majorité Commission communautaire française de la législature 2009-2014 que la Commission communautaire française veillera au renforcement des synergies avec la Communauté française ainsi qu'avec la Région. Cela passera par des conférences interministérielles mais aussi par la présence de membres du gouvernement siégeant également au Gouvernement de la Communauté française.

Je suggère aussi de faire travailler les parlementaires ensemble, non seulement les Bruxellois qui représentent Bruxelles au sein du Parlement de la Communauté française mais aussi lors de commissions communes entre Communauté française et Commission communautaire française et pourquoi pas avec la Région wallonne.

Mme la Présidente.- J'ai écrit à ce sujet aux deux présidents des Assemblées francophones, M. Jean-Charles Luperto et Mme Emily Hoyos pour leur suggérer d'avoir effectivement un calendrier de travail en commissions communes sur des matières déterminées.

M. Joël Riguelle (cdH).- Madame la Présidente, il est remarquable d'être entendu à ce point!

Cela étant, en termes de synergies, des signaux concrets ont déjà été donnés lors de la précédente législature entre les Régions. La Région est intervenue dans des domaines de compétences qui ne sont pas les siennes, par exemple dans le domaine des crèches. Elle devrait également faire un effort dans celui des écoles. Des signaux très clairs ont été donnés à ce sujet et je n'ai aucun doute quant à leur concrétisation.

Je profite de cette interpellation pour intervenir sur un sujet qui me préoccupe davantage, à savoir les accords du non-marchand. La période d'application des accords du non-marchand négociés en 2006 pour les secteurs socioculturels et sociosanitaires expirait en 2009. Ils comportaient un certain nombre de progrès importants, comme la revalorisation barémique des salaires, la prise en compte partielle de l'ancienneté et le rééquilibrage budgétaire entre ces secteurs et l'affectation du reliquat.

Une enveloppe supplémentaire avait même été dégagée par le précédent gouvernement de la Communauté française, de l'ordre de 30 millions, et affectée à la mise en application de ces accords. Elle a permis beaucoup de réalisations. Il n'en

reste pas moins que ces accords arrivent à échéance et que d'autres niveaux de pouvoir prennent des mesures qui pourraient avoir des implications pour les entités fédérées.

La déclaration de politique générale de la Communauté française prévoit que *"le Gouvernement négociera avec les partenaires sociaux en étroite concertation avec les gouvernements de la Région wallonne et de la Commission communautaire française un nouvel accord-cadre non-marchand. Sans préjuger du résultat de la concertation sociale, il développera en priorité des mesures telles que la mobilité intersectorielle, la formation continuée et les aménagements de prestations de fin de carrière"*.

En fonction de ce qui précède et des contraintes budgétaires dont il faut inévitablement tenir compte, un nouvel accord du non-marchand est-il envisagé? Dans l'affirmative, des négociations tripartites sont-elles prévues? Y a-t-il un calendrier en la matière? Quel cadastre de l'emploi prendra-t-on en considération? Afin d'assurer une approche transversale et globale du dossier ainsi qu'une uniformisation des différents secteurs, des contacts ont-ils été pris avec les autres entités fédérées?

A l'occasion de cette interpellation, je voudrais attirer l'attention sur l'importance de la concertation avec la Communauté française et de la prise en compte des décisions arrêtées au niveau fédéral. Le calendrier fixé doit permettre de mener une négociation sereine et constructive afin de concilier les avantages des employés avec la réalité des employeurs amenés à mettre en oeuvre des accords et avec les contraintes budgétaires du gouvernement.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je serai brève et ne tournerai pas autour du pot. Je partage en partie les inquiétudes de Mme Françoise Bertieaux. En effet, la collaboration ne me semble pas suffisante et pas assez égalitaire. Plus précisément, les synergies qui s'établissent entre la Région wallonne et la Communauté française sont beaucoup plus importantes que celles qui s'établissent entre la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale en grande majorité francophone. Cette situation se fait évidemment au détriment des francophones de Bruxelles.

Cela étant, je regrette que le MR n'ait pas été constructif sous la précédente législature dans le cadre du dialogue Wallonie-Bruxelles qui avait été initié. J'y ai participé très activement et je puis vous confirmer que la participation du MR n'a pas été des plus constructives! Par ailleurs, les dissensions, mécontentements, divergences d'intérêts ou autres difficultés d'entente existent bel et bien dans toutes les formations politiques. En effet, nous rencontrons parfois des difficultés relationnelles entre socialistes wallons et socialistes bruxellois, entre écolos wallons et écolos bruxellois, entre cdH wallons et cdH bruxellois et sans doute aussi entre MR wallons et MR bruxellois. Sur les bancs du MR, vous ne semblez pas d'accord avec ce constat mais c'est de la langue de bois! Chez vous, il n'y a sans doute aucun problème! Comme lorsque le FDF annonce qu'il va se présenter aux élections en Wallonie! Tout va bien!

Il ne sert donc à rien de se lamenter. Il faut essayer de construire le mieux possible et il faut le faire davantage tant au sein du Gouvernement, du Parlement, que de nos propres partis. En conclusion de cette note qui peut paraître extrêmement critique bien qu'émanant du chef de groupe de la principale formation politique de la majorité de la Commission communautaire française, je voudrais rappeler que, sans la

solidarité wallonne qui a existé et existe encore, Bruxelles n'existerait pas.

Ne nous plaignons donc pas de leur soi-disant mépris ou incompréhension. La question n'est pas là. La solidarité existe et se manifeste dans tous les moments cruciaux. Rappelons-nous sans cesse que, sans cette solidarité wallonne, Bruxelles ne subsisterait pas et n'aurait sans doute pas même vu le jour.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Avant de répondre à votre question, Madame Bertieaux, permettez-moi de souhaiter un joyeux anniversaire à Mme Khattabi.

Vous souvenez-vous, Madame Bertieaux, de notre première rencontre publique? Nous siégeons ensemble au Parlement de la Communauté française où je me souviens avoir été élu en 1999 avec grand plaisir d'ailleurs. A l'époque, nous étions tous deux dans la majorité. Vous vous souviendrez peut-être que je suis intervenu très régulièrement dans ce Parlement afin d'attirer l'attention de nos collègues bruxellois et wallons - tous partis confondus - sur le déséquilibre de certaines politiques.

Nous avons vécu le lancement des politiques croisées relatives à l'immersion linguistique, à l'accueil extrascolaire et à d'autres enjeux encore. Tant au Parlement de la Communauté française qu'au Parlement francophone bruxellois, je me suis exprimé sur l'importance d'établir des liens serrés dans l'élaboration des politiques et de travailler à un équilibre le plus rigoureux possible dans les politiques menées par la Communauté française pour les Bruxellois et les Wallons.

C'est vous dire que je partage totalement votre préoccupation et je vous prie de croire que ma place aujourd'hui dans un gouvernement n'a en aucun cas changé ma détermination à cet égard.

Dans la mesure où les majorités étaient communes - l'Olivier tant à la Communauté française que dans les deux Régions - certains passages des accords de majorité ont été conclus en commun. C'était une première, ainsi que je l'ai déjà signalé ici. J'ai personnellement travaillé à ce que, dès la signature de ces accords de majorité, des socles communs figurent dans les déclarations du Gouvernement wallon, du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement francophone bruxellois.

Ces socles communs figurent tant dans les déclarations du Gouvernement wallon que du Gouvernement de la Communauté française et du Gouvernement francophone bruxellois.

Cela ne se fait pas naturellement, ni avec une spontanéité immédiate. Ce déséquilibre existe depuis des années. Ce n'est pas comme si ce déséquilibre était installé depuis quelques mois et que nous devions essayer de le rectifier. Non. Notre action doit s'inscrire dans un mouvement beaucoup plus profond. Il faut essayer d'être le plus concret et le plus déterminé possible. Ce que je dis ne contredit pas votre intervention mais cela souligne l'importance de cette préoccupation et l'importance d'essayer d'aller le plus loin possible afin d'inverser cette tendance.

Il y a les intentions et puis les actes. Toutefois, sans les intentions telles qu'elles figurent dans l'accord de majorité, on ne pourrait pas aller très loin. Or, il faut reconnaître que c'est la première fois depuis bien longtemps que figurent des passages communs sur des volontés politiques qui existent

tant du côté wallon que du côté de la Communauté française et de la Commission communautaire française pour avancer dans une même direction.

Dans toutes ces déclarations se retrouve une partie intitulée *"Des socles communs dans le cadre de la fédération Wallonie-Bruxelles"* qui comporte cinq chapitres.

- Une vision partagée.
- Une fédération Wallonie-Bruxelles consacrant la solidarité francophone dans un Etat fédéral belge moderne basé sur trois Régions fortes et égales.

Dans les trois déclarations, on reconnaît l'importance de la constitution de l'Etat fédéral autour du principe des trois Régions. Ce n'est pas inutile. Il est important que les Wallons soutiennent également cette vision-là et que nous ne soyons pas isolés par rapport à cette prétention ou cette ambition tout à fait légitime. Mme Mouzon disait qu'on pouvait ne pas être très satisfait de toutes ces relations tout en devant les maintenir parce que c'est un partenaire indispensable pour pouvoir partager l'ambition que nous avons. C'est une évaluation de rapports de forces que je partage totalement.

- Un gouvernement de la fédération Wallonie-Bruxelles émanant des deux gouvernements régionaux.
- La volonté d'instaurer une meilleure collaboration entre les administrations.
- Des principes d'action communs.

Telles sont nos intentions. Comme vous le savez, elles guident l'action du gouvernement et nous comptons bien nous y tenir pour progresser.

Comme l'a rappelé Mme Trachte, cela fait à présent six mois que nous gouvernons, ni plus ni moins. Nos attentes sont donc légitimes et nous devons dès à présent évaluer ce qui a été construit ou en tout cas instruit. Vos interpellations tombent dès lors à point nommé.

Les déclarations communes dont j'ai parlé tout à l'heure concernent trois gouvernements, à savoir ceux de la Communauté française et de la Région wallonne ainsi que le Gouvernement francophone bruxellois. Toutefois, elles ne concernent pas directement le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et je suis certain que vous savez pourquoi.

En ce qui concerne nos réalisations, vous avez vous-même évoqué - certes un peu rapidement - le geste de solidarité. On pourrait prétendre qu'il s'agit là d'un détail mais telle n'est pas mon opinion. D'une part, ce geste de solidarité est une première et, d'autre part, il apparaît à un moment où la Communauté française et la Région wallonne se trouvent elles-mêmes dans des situations budgétaires très difficiles. Leurs autorités auraient donc pu ne pas être enclines à marquer leur solidarité avec une autre institution. Le montant de 12,5 millions d'€ inscrit au budget 2010 peut paraître relativement peu élevé mais il est néanmoins significatif par rapport au budget de notre institution qui est de l'ordre de 350 millions d'€. Proportionnellement, cette aide est donc très importante. Elle ne permettra certes pas de mener toutes nos politiques - en particulier celles que les Bruxellois attendent légitimement - mais elle nous permettra néanmoins de définir des priorités et de maintenir notre institution à flot.

J'établis en outre un lien entre cette solidarité - en ce compris les 12,5 millions d'€ - et les intentions que nous avons exprimées à ce sujet. Si je n'ai pas pris la peine de communiquer jusqu'à présent, c'est parce qu'il ne s'agissait précisément que d'intentions. Je préfère parler de ce qui a été

fait et vous verrez plus tard pourquoi. L'on peut dire et promettre beaucoup, mais seules comptent les réalisations. Nous en avons ici un bel exemple.

Lors de la discussion que nous avons eue dans ce Parlement ainsi qu'à la Communauté française, la question était de savoir si cette aide était structurelle. J'ai répondu que cette aide comblait un déficit de financement structurel de cette institution et qu'elle devait être considérée comme telle. Le ministre Antoine a d'ailleurs indiqué que cette aide émanait de la Région wallonne et qu'elle arrivait à Bruxelles via la Communauté française. Il a également précisé que cette aide s'inscrivait dans le contexte de la solidarité avec Bruxelles et qu'il la renouvellerait chaque fois que ce serait nécessaire. Compte tenu de la situation et de la structure des recettes de notre institution, nous savons que cela risque d'être nécessaire encore longtemps.

Je suis intervenu pour attirer votre attention sur le fait que mon objectif ultime n'est pas uniquement d'organiser une solidarité entre des entités qui sont dans une situation économique relativement difficile. Je serais plutôt favorable à une autre solution que cette aide de la Communauté française. Ma préférence irait à une aide de l'Etat fédéral, premier responsable pour un financement correct de l'ensemble de ses institutions. C'est la logique que je défends car je suis tout à fait conscient du caractère indispensable pour nos habitants des politiques menées par la Communauté française à notre égard en matière d'enseignement, d'accueil extrascolaire ou encore de culture. Nous n'allons donc pas fragiliser cette institution, même s'il faut que ses politiques soient plus ciblées sur nos préoccupations, j'y reviendrai.

Je pense être cohérent avec ce qui a été dit en ce qui concerne la solidarité. Je pense également être cohérent en disant qu'il ne faut pas nous en tenir uniquement à une réponse entre la Commission communautaire française et la Communauté française car nous avons aussi intérêt à ce que la Communauté française garde des marges de manoeuvre les plus larges possible tant dans l'intérêt des Wallons que dans celui des Bruxellois.

Le deuxième acte de solidarité qui va dans le sens du changement des relations entre Bruxelles et la Wallonie à travers la Communauté française, a été la tenue d'un premier gouvernement conjoint de la Communauté française et du Gouvernement de la Commission communautaire française, le 1^{er} octobre 2009. Celui-ci a mis les balises d'une structuration des relations entre le Gouvernement de la Communauté française et les ministres bruxellois concernés. Les ministres de ces gouvernements se sont accordés sur trois points.

Premièrement, sur la nécessité d'aborder la façon dont les politiques de la Communauté française pourront être articulées au mieux avec les politiques régionales bruxelloises afin de les renforcer.

Deuxièmement, sur le principe d'un gouvernement conjoint tous les trois mois entre le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement de la Commission communautaire française.

Troisièmement, sur une première liste de projets au sein des accords de majorité de la Commission communautaire française et de la Région de Bruxelles-Capitale nécessitant des appuis de la Communauté française et des coordinations entre entités, ainsi que sur le principe de suivi régulier de l'avancement de ces projets lors des gouvernements conjoints.

Faisant suite à cette décision, la Communauté française et notre gouvernement ont décidé de tenir un deuxième gouvernement conjoint le 21 janvier prochain, c'est-à-dire dans quelques jours. Comme je vous le disais, nous communiquons sur ce qui est fait et non sur ce qui pourrait se faire. L'ordre du

jour de ce gouvernement conjoint est particulièrement fourni. Il comprend des thématiques qui faisaient l'objet de votre inquiétude en vue de parvenir à harmoniser nos stratégies de travail et à faire converger nos actions et ce, malgré la difficulté liée à la diversité de fonctionnement de nos institutions.

En premier lieu, la liste des dossiers communs dont nous souhaitons débattre durant la législature. Outre les matières liées à l'enseignement et à la culture, ciment de la collaboration entre la Communauté française et la Commission communautaire française, ce document concerne également l'action sociale, la santé, la cohésion sociale, les personnes handicapées, la gouvernance. Il ne s'agit pas de se mettre d'accord sur tous ces points mais de baliser un cadre de travail pour traiter les domaines nécessitant une collaboration ou une communication particulière avec la Commission communautaire française.

Parmi les divers points de cet ordre du jour, Monsieur Riguelle, nous trouvons le non-marchand que les accords de majorité avaient demandé de travailler en concertation. Sans m'avancer sur le contenu des décisions qui seront adoptées, il convient de préciser que l'essor démographique bruxellois sera également à l'ordre du jour par le biais de divers dossiers concernant conjointement la Communauté française et le Gouvernement de la Commission communautaire française, ainsi que les bassins scolaires, les bassins de vie, les plans de crèches, l'échange de statistiques entre la Communauté française et la Région et d'autres éléments encore dont certains que vous n'aviez pas relevés dans votre interpellation, Madame Bertieaux. Il ne s'agit pas pour moi de répondre opportunément à votre intervention mais de communiquer l'ordre du jour préalablement décidé.

L'enseignement sera au cœur du débat à travers l'offre scolaire, le décret inscription et l'encadrement différencié ainsi que le dispositif d'accrochage scolaire. Vous comprendrez que je n'en dise pas davantage aujourd'hui. Une fois que le gouvernement commun aura tenu sa réunion, vous m'interpellerez sans doute pour en connaître les grandes lignes directrices et je vous répondrai alors volontiers.

D'autre part, à la suite de la réunion des administrateurs généraux de la Région wallonne et de la Communauté française, la Communauté française a pris contact avec l'administration de la Commission communautaire française pour identifier les pistes de collaboration. La méthode de travail n'est pas encore définitivement adoptée mais divers thèmes transversaux ont d'ores et déjà été évoqués.

Vous avez noté le domaine des statistiques mais relevons aussi les relations internationales. Certaines administrations de la Région wallonne et de la Communauté française ont quasiment fusionné. Nous sommes donc sur un autre registre et nous n'avons pas le même type de poids. Le contexte institutionnel est relativement différent et n'apporte pas d'aide réelle. Il n'empêche que nous devons nous inscrire dans cette dynamique et ne pas nous laisser distancer. Nous le ferons concrètement.

Vous m'interrogez aussi sur le rôle de la ministre francophone bruxelloise qui détient une double casquette, Mme Evelyne Huytebroeck.

Formellement parlant, Mme Huytebroeck n'est pas ici en tant que représentante du gouvernement de la Commission communautaire française. La volonté était de construire une majorité avec des ministres du Gouvernement wallon et du Gouvernement francophone bruxellois mais formellement elle n'a pas pour mission de défendre à elle seule la spécificité de notre institution. Il est évident que la place qu'elle occupe lui permet d'intervenir et de pouvoir défendre cette spécificité. Je considère toutefois que c'est une responsabilité de l'ensemble

du gouvernement, et pas uniquement de la ministre qui représente le Gouvernement de la Commission communautaire française. De la même façon, les ministres wallons ne doivent pas être considérés uniquement comme des représentants de leur Région.

Vous parliez de réunions communes mais ce n'est pas exactement de cela dont il s'agit. Il y a des réunions du Gouvernement de la Communauté française qui ont lieu tantôt à Bruxelles, tantôt à Namur. Je ne souhaite pas entrer dans un débat pour savoir où ces réunions doivent avoir lieu. Ce qui m'importe, ce sont les politiques qui sont menées. Ces réunions ont lieu à Namur mais les ministres du Gouvernement wallon qui ne font pas partie du Gouvernement de la Communauté française n'y participent pas. Il n'y a donc que les ministres du Gouvernement de la Communauté française qui participent à ces réunions dont certains sont en même temps ministres de la Région wallonne et dont une est en même temps membre du Gouvernement de la Commission communautaire française.

Dans cette logique de double casquette, il faut aussi rappeler que Mme Fadila Laanan participe aux réunions du Gouvernement francophone bruxellois, principalement dans une logique de soutien. Sa collaboration très précieuse et très constructive permet aussi parfois d'aborder un certain nombre d'enjeux concernant la Communauté française, ne fût-ce que de façon informelle. C'est un point important.

Voilà en gros les éléments que je pouvais vous donner. Je ne suis évidemment pas naïf quant à ce qui est en train de se passer. Je sais aussi la turpitude des uns et des autres et la facilité qu'il y a à pouvoir rejeter la faute. Je ne veux pas entrer dans ce jeu mais en aucun cas on ne peut dire que le Gouvernement francophone bruxellois refuse de collaborer avec celui de la Communauté française, ou d'avancer sur l'un ou l'autre point qui concernerait une meilleure coopération, un partage d'informations ou une meilleure gouvernance. Coopérer est dans l'intérêt de nos habitants et des politiques que nous pouvons mener.

Je ne vais pas davantage gaspiller mon énergie à jeter la pierre à d'autres, à les stigmatiser ou à pleurnicher. J'essaie avec d'autres membres du gouvernement d'être le plus concret possible sur les points qui doivent le plus avancer, à savoir ce qui concerne le bassin de vie, les problématiques liées à l'enseignement, à l'offre scolaire et au défi démographique, la culture et les enjeux sociaux. Je ne rentrerai pas non plus dans une logique de communication sur le sujet mais je vous invite à nous interpellier régulièrement sur notre action. Nous n'irons sans doute pas aussi loin que vous et moi le souhaiterions mais espérons que des avancées concrètes soient réalisées de manière régulière. Nous communiquerons à leur sujet dès qu'elles seront acquises.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR).- Vous avez entamé votre réponse par l'évocation de souvenirs. Ce sont des souvenirs communs qui me renvoient à mon début de carrière parlementaire. Outre la petite larme que nous verserons en nous rappelant que c'était il y a dix ans déjà, je vous rappellerai qu'à l'époque, les 19 parlementaires bruxellois siégeant au Parlement de la Communauté française avaient dû écrire ensemble une lettre en forme de pétition au président du Parlement pour demander que l'on tienne compte de leurs spécificités et des calendriers de réunion, pour que les réunions de la Région et de la Communauté ne se tiennent pas en même temps. Mme Sfia Bouarfa s'en souvient certainement.

Dix ans plus tard, rien n'a changé, c'est toujours aussi mal organisé. Cependant, ce qui était important, c'est que l'ensemble des parlementaires bruxellois avaient réussi à se fédérer. Quand on évoque la question du boom démographique - auquel nous sommes particulièrement sensibles à Bruxelles - je dois déplorer l'apathie indifférente dans le chef du Gouvernement de la Communauté française. A l'avenir, je n'exclus donc pas que les 19 parlementaires bruxellois siégeant au Parlement de la Communauté française aient un jour à faire une démarche symbolique pour essayer de forcer quelque peu les événements et de le contraindre à cette prise de conscience.

J'apprécie votre franchise, Monsieur le Ministre-Président, lorsque vous au moins me dites ce que je sais déjà mais que personne jusqu'ici n'a voulu reconnaître - en tout cas pas le ministre-président de la Région wallonne et de la Communauté française. Cela ne se fait ni spontanément, ni naturellement. En effet, associer beaucoup plus les Bruxellois aux politiques menées de concert depuis longtemps par la Région wallonne et la Communauté française est une démarche qu'il faut quelque peu forcer. Les accords de gouvernement ont manifesté sans doute peu ou prou cette volonté mais c'est au quotidien qu'il faut sans cesse forcer cette coopération avec nous. Nous devons rappeler, d'une part, notre existence et, d'autre part, le fait que nous ne sommes pas le parent pauvre mais un véritable partenaire, nonobstant le fait que nous avons bénéficié d'un geste de solidarité.

J'ai bien entendu que vous ne cessez de le faire et que cela n'a jamais été le cas auparavant. Soit. Je vous dirai que j'ai vécu des gestes de solidarité de la part de la Région wallonne envers la Communauté française qui étaient considérés comme naturels et pour lesquels il ne fallait pas dire merci! Un jour, c'est l'un, et le lendemain, c'est l'autre! Il ne faut pas trouver soudainement exceptionnel que l'on aide les Bruxellois.

Concernant les gouvernements conjoints, je puis vous assurer qu'il s'en tient très régulièrement entre la Région wallonne et la Communauté française quasiment toutes les deux semaines. C'est en tout cas ce qu'affirme le ministre-président Rudy Demotte. Si ce qu'il nous dit n'est pas exact, débrouillez-vous entre ministre-présidents car ce n'est plus mon problème.

En revanche, je suis inquiète lorsque vous me dites que vous avez un gouvernement conjoint tous les trois mois, ce qui en fait quatre par an. Il doit dès lors être difficile d'assurer un suivi spécifique concernant des projets extrêmement précis. Vous aurez donc compris que je vous interrogerai tous les trois mois sur les travaux menés par ces gouvernements conjoints et sur les avancées concrètes obtenues dans ce contexte.

Je n'aime pas du tout la tournure que prend la discussion sur la double casquette de Mme Huytebroeck. Au Gouvernement de la Communauté française, la ministre est la porte-parole, le rappel permanent, la conscience de nos intérêts bruxellois. Peu importe qu'elle représente un gouvernement ou un autre mais sa présence dans votre Gouvernement, au Gouvernement bruxellois et au Gouvernement de la Communauté française doit faire en sorte que cette conscience bruxelloise soit perpétuellement éveillée. Je n'aime pas que chaque Parlement ou Gouvernement dise: *"Ce n'est pas nous qu'elle représente, c'est l'autre"*.

Vous avez déjà répondu sur certains points comme celui très précis des statistiques. J'essaierai de voir avec vous l'inventaire des points précis qui sortiront de votre gouvernement du 21 janvier.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Afin qu'il n'y ait pas de mauvaise lecture, je

tiens d'abord à préciser que j'assume le fait de dire que cela ne se fait pas spontanément et naturellement. Cela ne veut cependant pas dire que cela se fait avec mauvaise volonté. De notre part, c'est même avec une très bonne volonté.

Ensuite, ce n'est pas parce qu'il n'y a que quatre gouvernements conjoints par an - c'est probablement plus qu'auparavant pour chaque législature - que les collaborations n'ont lieu qu'au moment des gouvernements communs. L'objectif est de déterminer pour chacun des sujets dont je vous ai dressé la liste des modalités de collaboration entre ministres, au niveau des administrations ou à d'autres niveaux. Ces gouvernements conjoints seront des moments où l'on pourra faire le point mais ils ne seront pas le seul moment où l'on organisera cette collaboration qui sera donc plus forte.

Enfin, je n'ai en aucun cas laissé entendre que le fait que Mme Huytebroeck soit présente ne constitue pas, pour elle ou pour nous, la représentation de la conscience bruxelloise au sein du Gouvernement de la Communauté française. C'est bien dans cet objectif qu'elle est présente au sein de ce gouvernement et elle y est bien présente. J'ai simplement dit que formellement aucun rôle particulier ne lui était donné. En effet, dans la composition du Gouvernement de la Communauté française, il n'est pas précisé que certains ministres représentent le Gouvernement francophone bruxellois ou le Gouvernement de la Région wallonne.

C'était sur l'aspect formel que je m'exprimais. Pour le reste, c'est à cela qu'aboutit la présence d'une représentante de notre gouvernement au sein du Gouvernement de la Communauté française.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR).- Je me réjouis de ce que, Madame la Présidente, vous ayez spontanément et avec insistance écrit aux autres présidents de parlements pour demander que cette coopération intrafrancophone se passe également au sein des parlements. J'espère que nos travaux débiteront dans les plus brefs délais.

Mme la Présidente.- Je voudrais préciser que votre interpellation me donne l'occasion d'écrire à nouveau aux deux autres présidents de parlements. Je leur ai déjà adressé un rappel oral, les réceptions de Nouvel An servent également à cela. Cependant, je pense qu'un écrit vaut mieux qu'une simple communication orale et je leur écrirai à nouveau à la suite de votre interpellation et au débat qui s'en est suivi.

L'incident est clos.

LA PRÉVENTION DU SUICIDE

DE MME BÉATRICE FRAITEUR

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur (MR).- Les statistiques en matière de suicide sont, pour ce qui concerne la Belgique, très inquiétantes. En effet, et je me réfère ici à l'Euro-Canada Health Consumer Index (EHCI), notre pays est l'un des rares, avec la Lituanie, la Pologne, la Roumanie et Malte, à connaître une augmentation de son taux de suicide.

Concrètement, notre pays a un taux estimé de 23 suicides pour 100.000 habitants, soit un taux deux fois plus élevé que celui des Pays-Bas et également bien au-dessus de la moyenne mondiale qui est de 14,5 suicides pour 100.000 habitants. Concrètement, ainsi que le rappelle le Centre de

prévention du suicide dans l'une de ses brochures, chaque jour, 6 personnes en moyenne se suicident en Belgique. Le nombre de décès par suicide est donc plus important que celui par accident de la route!

Quant aux tentatives, elles sont dix à vingt fois plus nombreuses que le nombre de suicides "réussis". Je vous ai fait part de ces quelques statistiques pour démontrer l'importance de cette problématique, y compris dans notre Région.

Chez les jeunes, le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les garçons et la troisième chez les filles. Le suicide concerne aussi les quadragénaires et les personnes âgées puisqu'on dénombre beaucoup de tentatives dans ce groupe.

Un autre élément me paraît très important pour la politique à mener, c'est le taux de récurrence. Celui-ci s'élève à près de 15%, après une première tentative et croît à 80% après la troisième tentative. En outre, la létalité augmente au fil des tentatives.

En matière de prévention au suicide, l'accord de majorité souligne que celle-ci "sera au priorité" du gouvernement. Pour ce faire, *"une réflexion sera menée quant à la prise en charge de cette problématique. La prévention dans le domaine du suicide et l'accompagnement des familles ou des proches de personnes qui se sont suicidées sera favorisée en permettant l'accès à un soutien psychologique pour les personnes endeuillées et en soutenant le Centre de prévention du suicide."*

Si ce paragraphe est très beau et très encourageant, il nécessite d'être complété par des aspects concrets et de réels projets notamment en matière de prévention. Au vu de l'urgence de ce problème, j'estime que des mesures doivent être rapidement prises par le gouvernement. J'espère évidemment, Monsieur le Ministre, que vous allez m'annoncer que tout est déjà réalisé et que vous avez pris de réelles initiatives.

Notre Parlement avait déjà réalisé en 2000 un important travail sur la problématique du suicide auquel j'avais eu la chance de participer. Des nombreuses auditions - de psychiatres notamment - et des différentes discussions menées en commission, il avait résulté une série de propositions dont notamment une proposition de résolution votée à l'unanimité au sein de notre commission qui concernait les problèmes mentaux des adolescents, à savoir dépression, anorexie, boulimie et tendances suicidaires.

Dans le cadre de cette proposition de résolution, nous demandions au gouvernement de *"développer la création d'équipes mobiles susceptibles d'intervenir rapidement dans les hôpitaux et d'encourager les centres de planning familial de mener des missions d'information dans les établissements scolaires"*. Il y avait beaucoup d'autres pistes dans cette proposition de résolution mais je n'en ai ressorti que deux.

Des auditions et des différentes discussions menées en commission, il avait résulté une longue série de demandes et projets. Où en sont-ils?

La Communauté française a elle aussi récemment mené un important travail sur la problématique de la prévention du suicide. De ces travaux, il ressort plusieurs éléments qui méritent que l'on s'y attarde. On peut ainsi lire dans le rapport qu'il est nécessaire de prévoir une politique qui s'accompagne d'un vaste cadre conceptuel assorti de la formulation d'objectifs de la mise à disposition de ressources adéquates et de paramètres d'évaluation. Le rapport évoque aussi une perspective à long terme porteuse de réels changements ainsi que la définition de priorités. En ce qui concerne la coordination des politiques, il ressort du rapport que les

initiatives sont peu ou pas concertées. Ce rapport est plus que jamais d'actualité dans la mesure où la nouvelle ministre en charge de cette matière à la Communauté française, Mme Laanan, a récemment affirmé qu'il constituerait la base de réflexion pour les politiques à mettre en place.

Il est assez intéressant de se tourner vers l'étranger et de voir quelles sont les mesures prises par certains pays. On constate ainsi que le Canada a mis en place, il y a de nombreuses années déjà, une méthode qui consiste à désigner des sentinelles sensibilisées ou formées à la problématique du suicide. Ces sentinelles peuvent être des éducateurs ou des enseignants au sein des établissements scolaires ou du personnel soignant dans les maisons médicales. La sentinelle est typiquement une personne engagée socialement, susceptible d'entrer en contact avec des gens qui souffrent, qui a appris par le biais d'une formation à reconnaître les comportements suicidaires et qui sait comment y réagir.

Lors des travaux menés à la Communauté française, la ministre de l'époque a évoqué une étroite collaboration avec la Région wallonne et la Commission communautaire française pour créer et former des personnes qui pourraient agir dans leurs contacts avec des enfants, des adolescents ou leurs collègues de travail.

Après ces deux travaux, les auditions et le rapport de la Communauté française, je souhaiterais poser quelques questions au ministre. Où en est notre projet de sentinelles, catalogué comme très important? Quelles collaborations ont été mises en place avec la Communauté française et la Région wallonne à ce propos? Quelles avancées ont été enregistrées particulièrement avec la Communauté française? Dans quels domaines? Il me semble important de savoir ce qui a été engrangé depuis une législature. Quels ont été les résultats concrets des conférences interministérielles tenues jusqu'à présent? Des contacts ont-ils été pris avec la nouvelle ministre en charge de cette matière à la Communauté française? Des actions spécifiques sont-elles menées au sein des établissements scolaires relevant de la Commission communautaire française? Qu'en est-il des maisons médicales ou des centres de planning familial? Je souhaite connaître, au vu du taux de récurrence, ce qui a été mis en place pour le suivi des personnes ayant commis une première tentative de suicide, voire plusieurs.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Les pathologies mentales de la modernité comme le stress, les dépressions et le suicide, prennent une place considérable dans notre société. L'Observatoire de la Santé a publié en 2003 une étude spécifique sur le sujet. Ne serait-il pas temps de réactualiser les données non seulement sur le nombre de suicides et de tentatives mais aussi sur la proportion de femmes et d'enfants et sur l'évolution du phénomène? Cette étude se concluait par des recommandations. Dans quelle mesure ont-elles été suivies?

Si les chiffres du suicide sont par définition trop lourds, il est à craindre qu'ils n'aient encore le vent en poupe un certain temps puisque, avec la crise financière et économique, les Bruxellois seront confrontés à la montée de la précarité. Or, on connaît la corrélation entre précarité, souffrance psychique et boom des antidépresseurs. Les suppressions de postes effectives ou annoncées signifient que des milliers de personnes et autant de familles seront exposées plus que d'autres à la détresse psychologique, à la dépression et dès lors au risque suicidaire. Je veux rappeler l'impérieuse nécessité de mettre en place un dispositif complet d'accompagnement et de suivi des personnes qui seront plus

particulièrement confrontées à des situations difficiles, c'est-à-dire la perte de leur emploi, celle de leur pouvoir d'achat ou l'endettement.

La Commission communautaire française ne sera pas suffisamment armée pour répondre à ce problème mais elle peut agir au travers de collaborations tant en amont qu'en aval avec les autres niveaux de pouvoir au niveau bruxellois notamment dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, au niveau francophone par exemple via le travail dans les établissements scolaires et au niveau fédéral dans les conférences interministérielles. Elle peut aussi le faire via vos relais dans les parlements et gouvernements. Je rejoins ici la question fondamentale des collaborations institutionnelles. Ici comme ailleurs, c'est toujours par là qu'il faut passer.

La hausse des suicides atteint aussi les personnes qui ont un travail. Le travail occupe une place essentielle dans notre vie. Il est source de revenus, de lien social et facteur d'émancipation. Il peut aussi contribuer à l'émergence ou au renforcement d'une souffrance psychique. Cela a clairement été démontré en France où des salariés de grandes entreprises se sont suicidés sur leur lieu de travail ou dont le suicide a été causé par les conditions de travail.

Il serait intéressant de voir si cette épidémie touche aussi notre Région. On sait que des transformations importantes ont lieu dans le monde du travail via les nouvelles technologies, la flexibilité, la compétitivité et la concurrence. Ces transformations ont des conséquences sur le bien-être au travail. Vous avez d'ailleurs indiqué dans l'accord de majorité que la prévention du suicide serait une priorité et qu'il y aurait une logique de transversalité notamment avec des liens à créer avec le monde de l'emploi.

Avez-vous déjà imaginé de mettre en place une réflexion collective entre les acteurs du monde de l'entreprise et de la santé où seraient identifiés les facteurs du travail qui concourent au stress et à la survenue de risques psychosociaux?

Je reviens à un colloque sur la santé et le bien-être au travail que vous aviez organisé sous la précédente législature. Avez-vous déjà suivi certaines pistes que vous y aviez tracées?

Je voudrais encore évoquer rapidement le suicide des jeunes parce qu'il me paraît particulièrement douloureux. Si l'on se réfère à une étude du professeur Declercq vieille de plus de dix ans, on découvre des chiffres hallucinants. On y évoque en effet une moyenne sous-estimée de deux à trois tentatives de suicide par jour dans notre Région. C'est énorme même si la plupart de ces tentatives n'aboutissent pas. On reste en tout cas sans voix devant la souffrance de notre jeunesse et il me paraîtrait intéressant de travailler à améliorer cette situation.

Je voudrais aussi évoquer celle des aînés pour qui le taux de suicide augmente avec le départ à la retraite. Généralement, la tentative se transforme chez eux en réussite violente et il ne s'agit donc plus d'un appel à l'aide mais d'une réelle volonté d'en finir.

J'ai embrayé sur les propos de ma collègue en évoquant des questions comme la pauvreté, le suicide au travail, celui des aînés ou celui des jeunes. J'aurais pu parler de beaucoup d'autres thèmes, à savoir stress, ruptures, éclatement familial, homophobie, etc. Les maux ne manquent pas et expliquent que quelque 200 personnes par an mettent fin à leurs jours. Ces chiffres appellent à davantage de prévention et de promotion de la santé mentale.

Nos services d'aide téléphonique fonctionnent avec des bénévoles qui réalisent un travail formidable. Sans leur action, la situation de Bruxelles serait catastrophique. Je suppose

néanmoins que votre politique de prévention prévoit d'autres actions. Quelles sont-elles?

La problématique de la rechute doit également être abordée. Le nouveau passage à l'acte doit être pris en compte. A-t-on suffisamment de lits spécifiques dans nos hôpitaux? Enfin, il faut encore envisager les politiques d'accompagnement pour les proches, qui figurent dans la déclaration du gouvernement. Où en est-on à cet égard?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Politique de la santé.- Je vous remercie, Madame Fraiteur, pour cette interpellation qui rappelle à quel point il faut être attentif à la question éminemment complexe de la prévention du suicide. Comme l'a rappelé Mme Braeckman, ce problème est difficile à traiter en dehors d'une véritable concertation car il nécessite la prise en compte de déterminants économiques, sociaux, culturels, etc. Les événements récents survenus en France le démontrent, me semble-t-il, très clairement.

Pour Bruxelles, Madame Braeckman, nous disposons de données précises et actualisées quant au nombre de suicides et ce, grâce au travail de notre Observatoire de la Santé et du Social.

Le nombre de morts par suicide dans notre Région varie, pour la période de 1998 à 2007, de 152 à 202 cas avec en moyenne un tiers de femmes pour deux tiers d'hommes. Ces chiffres sont assez proches de ceux de l'ensemble du pays mais sont plus importants que dans d'autres grandes villes européennes telles Londres, Paris, Berlin ou Madrid. Même si les chiffres sont actualisés, il serait intéressant de redemander un rapport global, ce que je ferai prochainement.

En ce qui concerne l'analyse par âge, presque la moitié des décès par suicide concerne les 40-64 ans. Les adolescents représentent 1,3 % des hommes et 2,7 % des femmes. On constate également que le nombre de morts par suicide augmente avec l'âge.

A la suite des travaux de la conférence interministérielle, il existe un plan fédéral d'action en la matière dont les principaux objectifs sont les suivants:

- optimiser la production et la qualité des données quantitatives;
- former le personnel médical;
- mieux organiser la prise en charge des suicidants, entre autres, via des interactions entre les structures hospitalières et la médecine ambulatoire;
- assurer une meilleure information sur les dispositifs disponibles pour les suicidants.

Un guide pratique destiné aux services d'urgence pour l'identification, l'accueil et l'accompagnement de patients suicidaires a été publié sur le site internet du SPF Santé publique. Ce guide est le résultat d'un travail d'un an sur trois objectifs, à savoir développer une stratégie d'observation sur l'usage de médicaments, améliorer la prise en charge thérapeutique de patients suicidaires au sein des services hospitaliers d'urgence et assurer un suivi intensif au cours duquel la collaboration entre services d'urgence et médecins généralistes est cruciale.

Par ailleurs, cette même conférence interministérielle a décidé de développer des projets pilotes visant à organiser l'offre de

soins de santé mentale dans notre pays selon le principe de groupes-cible et de réseaux en vue de garantir la continuité des soins. Vous connaissez les montants importants que nous investissons dans le secteur de la santé mentale à Bruxelles.

J'en arrive aux questions que vous avez posées. Le projet "Sentinelles" que vous avez évoqué, mis en place au Canada, me paraît être un processus préventif intéressant.

Toutefois, il devrait se mettre en place en concertation avec la Communauté française. Des réunions de travail pour préparer des dossiers communs doivent avoir lieu très prochainement. Nous devons notamment travailler au travers de l'enseignement.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la Commission communautaire française, depuis de très nombreuses années, nous sommes pionniers en matière de prévention du suicide. En effet, nous soutenons, par le biais de la législation en matière de centres d'accueil téléphonique, le Centre de prévention du suicide. Cette association a reçu en 2009 une subvention d'environ 315.000 €. Seule la Région de Bruxelles-Capitale finance de manière récurrente cette association par le biais de la Commission communautaire française et d'Actiris. Des subsides ponctuels sont octroyés par la Communauté française et pas par la Région wallonne. Cela pose évidemment question.

Pour rappel, cette association a pour but de prévenir l'acte suicidaire en offrant aux personnes en difficulté et en état de crise psychologique des possibilités de communication et d'expression de leur souffrance mais aussi d'instaurer un dialogue au gré duquel la souffrance peut s'exprimer librement et être entendue objectivement.

L'anonymat et le secret du dialogue qui sont de règle favorisent cette liberté d'expression. Le centre fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il est accessible via un numéro d'appel gratuit. L'activité d'écoute est assurée par une soixantaine de bénévoles formés et encadrés par une équipe de permanents, psychologues et psychothérapeutes.

L'association a élargi et diversifié son activité au fil des ans afin d'aborder la problématique suicidaire dans sa globalité. Trois projets ont ainsi vu le jour, à savoir la sensibilisation et la formation de publics prédisposés par leur profession à une confrontation à la réalité du suicide, des groupes de parole à destination de personnes endeuillées après un suicide, l'accompagnement des suicidants après une tentative pour éviter sa reconduction.

Il n'y a pas d'actions spécifiques menées dans les écoles de la Commission communautaire française ou par les associations telles que les maisons médicales. Cependant, l'éventail d'actions menées par la Commission communautaire française en termes de maintien du lien social que ce soit dans le cadre de la santé, de l'action sociale ou de la cohésion sociale ont évidemment des impacts favorables sur le bien-être et donc constituent une prévention du suicide. De même, les projets menés dans une logique de promotion de la santé constituent de réels outils de prévention.

Enfin, votre dernière question concernait le taux de récurrence et le suivi des personnes ayant fait une première tentative de suicide. Cette problématique est plus préoccupante et la réponse en termes de service public évidemment très complexe.

En effet, les personnes ayant tenté de se suicider s'engagent souvent dans un processus thérapeutique. Or, celui-ci n'est

pas toujours poursuivi. Et dans de trop nombreux cas, certaines personnes ayant tenté de se suicider ne s'engagent pas du tout dans un processus thérapeutique. Il est difficile de prendre en charge et d'aider ces personnes qui ne demandent pas de soutien. Il n'y a pas de recette miracle pour éviter le passage à l'acte.

Par ailleurs, le relais entre les services d'urgence et le secteur ambulatoire ou les médecins traitants est souvent tardif. Les réseaux et circuits de soins instaurés par l'Etat fédéral en matière de santé mentale ont en partie pour objectif fondamental d'améliorer ce relais.

La promotion du Centre de prévention du suicide et des formations qu'il propose me paraît également être une réponse adéquate. Notre Région ne peut se permettre aujourd'hui d'augmenter les financements en la matière et j'attends avec impatience la mise en place de la plate-forme proposée par la ministre de la Communauté française pour discuter de cette problématique avec l'ensemble de mes homologues francophones.

Je souhaite également prendre contact avec le centre Patrick Dewaere qui existe en Région wallonne afin d'évaluer la nécessité et la possibilité de créer ce type de centre à Bruxelles. Comme vous le savez sans doute, il s'agit d'un centre qui accueille, à la suite d'une tentative de suicide, des jeunes de 15 à 35 ans avec une moyenne d'âge de 20 ans. Il s'agit de remettre des mots sur ce qui ne va pas et de dénouer la crise. L'originalité de ce centre, c'est qu'il s'agit avant tout d'un centre de travail de la crise dans lequel l'aspect psychiatrique est bien sûr pris en considération mais plutôt en dernière analyse.

Ce serait peut-être une offre intéressante pour compléter celle que nous avons et subventionnons déjà par le biais du Centre de prévention du suicide et des services hospitaliers plus traditionnels.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur (MR).- J'entends bien que certains dispositifs sont mis en place mais je souhaiterais plus de résultats concrets. Vous avez parlé d'un rapport global concernant des chiffres, ce qui est une très bonne idée mais il faudrait évidemment arriver à imposer le délai et que cela se fasse en collaboration avec la Communauté française. Vous relevez que le projet de sentinelles est une bonne idée et que vous êtes en concertation avec la Communauté française. Le taux de suicide est inquiétant, il y a urgence. Quel délai prévoyez-vous? Quelle action et pour quand?

Le Centre de prévention du suicide fait effectivement un excellent travail. Il est dommage qu'il ne soit pas mieux soutenu par l'ensemble des Régions et qu'il soit isolé.

Nous pouvons sûrement agir sur le taux de récurrence. N'y a-t-il pas lieu de faire des liens avec les hôpitaux? Que fait-on de ceux qui y ont été admis après une tentative de suicide? Rien n'est prévu, ils ressortent sans encadrement après avoir été remis sur pied. Je ne pense pas que le Centre de prévention du suicide soit capable d'assurer cette mission en plus de ses missions actuelles.

J'ai aussi une frustration. Nous avons eu au cours de la législature écoulée nombre d'auditions et un rapport avait été rédigé. Qu'en est-il du suivi de tout ce qui aurait pu être fait et mis en place à ce moment-là?

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LA PARENTALITÉ JUVÉNILE ET LES MÈRES ADOLESCENTES

DE MME FATIHA SAÏDI

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS).- Je voudrais revenir, dans le cadre de cette interpellation, sur la problématique des grossesses adolescentes. Selon un article de presse paru très récemment, elles seraient en expansion. Cette information doit évidemment être relativisée car, au niveau mondial, la Belgique fait partie des six pays ayant le taux de grossesse précoce le plus bas. Ceci ne nous empêche pas de nous interroger sur les questions de la prévention, de l'information des jeunes, de l'accompagnement de la jeune fille durant sa grossesse et après l'accouchement, de l'information neutre quant à la possibilité de l'avortement dans le strict respect du choix de la jeune fille, etc.

Je voudrais m'attarder sur trois facteurs importants, à savoir la sensibilisation et la prévention, l'accompagnement de la jeune fille avant, pendant et après sa grossesse et la condition socio-économique des mineurs.

Selon la littérature, et entre autres les résultats d'une étude commanditée en 2007 par les ministres Fonck et Vienne, "*Les grossesses à l'adolescence surviendraient plus fréquemment dans les milieux socio-économiques défavorisés, dans les quartiers plus pauvres, chez les jeunes filles qui ont de faibles attentes concernant leurs perspectives d'avenir sur le plan scolaire et professionnel*". Certains auteurs vont même jusqu'à considérer ces grossesses comme des stratégies d'adaptation visant à échapper à une scolarité peu valorisante ou à un milieu familial ou institutionnel perturbé. La grossesse représenterait en outre parfois le seul projet viable pour s'émanciper et avoir une fonction sociale.

Ces conclusions concordent avec les témoignages des professionnels qui soulignent également la précarité sociale de beaucoup de leurs jeunes patientes enceintes. C'est donc contre la pauvreté qu'il faut continuer de lutter si l'on veut prévenir notamment les grossesses des mineures. Le rôle de l'insertion sociale, de la mixité sociale et de l'enseignement, formel ou non ne sont plus à prouver dans ce combat.

L'information et la sensibilisation aux différentes méthodes de contraception sont primordiales afin de ne pas rompre le dialogue avec les jeunes à ce sujet. Bien entendu, les instituteurs, les professeurs, les éducateurs, les parents et les proches doivent être prêts à entamer la discussion sur les moyens de contraception. Parallèlement à l'information et au dialogue, il faut cependant aussi que la contraception soit accessible aux plus jeunes. Quand je dis accessible, je ne parle pas uniquement en termes de prix, qu'il s'agisse du remboursement par les mutuelles, de la distribution, etc. Il faut également considérer les facilités d'acquisition et ne pas limiter les points d'accès à la contraception mais trouver des moyens de contraception pouvant être distribués facilement et discrètement dans divers endroits.

Sur la question de l'accompagnement de la grossesse, de la naissance et de la petite enfance, il faut rappeler que même si la jeune maman enceinte a fait le choix d'une grossesse et que celle-ci résulte d'un désir d'enfant, de nombreux problèmes peuvent surgir à la naissance de l'enfant, à commencer par le manque ou l'absence de revenus fixes vu l'âge des jeunes mères soumises à l'obligation scolaire.

Les jeunes mères qui bénéficient d'un entourage familial qui les soutient ont évidemment plus de chances de gérer sans trop de problèmes leur vie de mère et de jeune femme. Malheureusement, tout le monde ne peut compter sur un noyau familial fort et compréhensif. Pour les jeunes filles qui décident malgré tout d'assumer leur grossesse précoce, il sera pour le moins difficile de concilier leur vie de jeune maman et celle de jeune fille. Comment trouver encore du temps pour les activités de socialisation, pour sa vie scolaire, pour les loisirs, avec un bébé sur les bras? Aussi, il convient aussi de faire connaître et de développer les services dépendants de la Commission communautaire française susceptibles d'apporter une aide concrète, qu'il s'agisse des aides familiales, des centres d'action sociale ou encore des centres de planning familial.

J'en viens à présent à mes questions. Quels sont les actes de prévention qui sont ou seront mis en œuvre dans le cadre de la problématique évoquée et au regard des deux aspects que j'ai soulignés? Des concertations sont-elles menées entre les différents niveaux de pouvoir (Etat fédéral, Communauté française, Commission communautaire française) sur cette problématique et pour les matières relevant de la santé? Quelles sont les actions de promotion des différents services d'aide de la Commission communautaire française? Ces services travaillent-ils de concert, par exemple, en aiguillant d'office vers un centre de planning familial une jeune fille émancipée demandant l'aide sociale auprès du CPAS? Quelles sont les conditions à remplir par les mères adolescentes pour bénéficier d'une aide familiale qui pourrait les aider à concilier leur vie scolaire et parentale? A cet égard, je souhaite également savoir si cette thématique est abordée de façon spécifique lors de la formation des aides familiales?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jacques Morel.

M. Jacques Morel (Ecolo).- L'interpellation de ma collègue Fatiha Saïdi offre l'occasion d'élargir le propos et de l'ancrer dans la continuité d'un processus entamé lors des législatures précédentes et inscrit dans les déclarations de gouvernements de cette législature.

En Belgique, heureusement, nous connaissons l'un des taux de grossesse et d'avortement les plus bas au monde chez les adolescentes. En effet, un millier d'adolescentes sont enceintes par an dont deux tiers avortent et un tiers accouchent. Cela représente quelque 400 à 500 accouchements par an en Communauté française, dont une septantaine sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces chiffres concernent la tranche des 15 à 18 ans et les cas de mères de moins de 15 ans sont vraiment exceptionnels.

Ces taux ont fortement baissé vers la fin des années 60 suite à l'allongement de l'obligation scolaire et au développement de la contraception. Il n'empêche que ce phénomène, même s'il reste bien contenu dans son volume, est un signal, une pointe de l'iceberg qui doit attirer notre attention sur le fond du problème.

De nombreuses études - Mme Saïdi en a parlé - ont été réalisées au cours de ces dernières années. Elles nous donnent une assez bonne vision de la situation et sont souvent assorties de recommandations très pertinentes. Je m'attarderai seulement sur quelques facteurs considérés comme déterminants dans ce genre de phénomènes. Je les extrais de la synthèse réalisée par la Fondation Roi Baudouin à partir de plusieurs études menées au cours de ces dernières années. Il me paraît important de les pointer car ils représentent autant de leviers à actionner pour modifier cette situation.

On a déjà parlé des facteurs socio-économiques et culturels. Retenons simplement que la précarité sociale est ici déterminante. Ajoutons que des déterminants culturels font que par exemple les populations d'origine sub-saharienne sont particulièrement vulnérables.

Des facteurs cognitifs interviennent également. Il en va ainsi des modes de représentation ou des croyances. Par exemple, l'idée que les adolescents se font de l'amour ou du rôle de la femme dans la société - qui se borne parfois à faire plaisir à l'homme - est évidemment très importante.

Malgré le travail des professionnels de la santé en général et des plannings familiaux en particulier, on constate qu'au cours des dix dernières années, les comportements sont relativement stables. L'âge moyen des premiers rapports tourne autour de 17 ans. En revanche, on constate une très forte augmentation du nombre de jeunes ayant des rapports précoces, c'est-à-dire avant 15 ans. Plus grave, on constate aussi un manque d'efficacité du travail de prévention puisque la protection contraceptive chez les filles qui "ont l'âge" diminue assez nettement. Elle est en effet passée de 92 à 88% au cours de cette même période de dix ans.

Les facteurs liés à l'entourage familial sont tout aussi déterminants. Mme Saïdi en a parlé et je n'y reviendrai donc pas.

Enfin, le dernier type de facteurs est sans doute celui qui nous concerne le plus.

Mme la Présidente.- Certes, mais brièvement!

M. Jacques Morel (Ecolo).- Je veux parler des facteurs environnementaux et politiques. Ces constats établis depuis de nombreuses années et corroborés par de récentes études montrent un déficit d'utilisation et de connaissance des méthodes contraceptives. Assez clairement, plusieurs travaux - dont les recherches du "RESO", unité d'éducation à la santé de l'UCL, et celles de PROMES (Promotion Education Santé) à l'ULB - démontrent que la prévention dans le cadre des grossesses des mineures ne concerne pas seulement les moyens de contraception mis à leur disposition mais concerne également un soutien à la parentalité pour des grossesses qui arrivent à terme et un accompagnement psychosocial pour toutes les jeunes filles qui ont été enceintes.

Voilà pour l'aval mais en amont de la situation, en termes de prévention donc, la mise en oeuvre d'un dispositif d'éducation affective et sexuelle au cours de la scolarité est évidemment essentielle. Des projets pilotes d'animations ont vu le jour en Communauté française et confirment cette nécessité.

Aujourd'hui, la réalité est que l'éducation à la vie sexuelle est largement déficitaire dans les écoles techniques et professionnelles par rapport à l'enseignement général, ce qui ne fait que renforcer les inégalités sociales et le fait que les milieux précarisés soient plus vulnérables quant à la question des grossesses des mineurs.

Une résolution parlementaire a d'ailleurs été adoptée en fin de législature précédente. Pour ce qui concerne la mise en oeuvre de ce programme, notre Commission communautaire n'a évidemment que des compétences à la marge. Elle a toutefois la tutelle du secteur du planning familial qui s'est montré l'un des acteurs privilégiés et qui a fait ses preuves.

Par ailleurs, l'espace des conférences interministérielles et des gouvernements conjoints devrait permettre de lancer assez rapidement une mise en oeuvre des programmes d'éducation à la vie sexuelle et affective.

Pourriez-vous confirmer, Messieurs les Ministres, votre détermination à oeuvrer dans ce sens et évoquer un agenda

de mise en oeuvre des concertations avec la Communauté française et la Région wallonne sur ce projet d'éducation à la vie sexuelle et affective en milieu scolaire et au-delà la mise en oeuvre concrète de ce programme? Le point est-il porté à l'ordre du jour du gouvernement conjoint avec la Communauté française?

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est au ministre M. Emir Kir qui répond au nom du gouvernement.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- La question des grossesses chez les jeunes adolescentes nous interpelle à plus d'un titre. Premièrement, au niveau de la prévention. Si une grossesse est généralement un heureux événement, lorsqu'il s'agit de très jeunes mères, cela peut parfois tourner au drame familial.

Dans le cas où cette grossesse n'est pas désirée, il convient de nous interroger sur notre système de prévention et d'information sur la sexualité, la reproduction et les moyens de contraception auprès de nos jeunes. S'il s'agit d'une grossesse désirée, on peut s'interroger sur les motivations d'un tel acte. Il peut s'agir d'un moyen d'exister, d'une manière de trouver une forme de valorisation, une fonction sociale dans une vie où les perspectives semblent limitées. Dans tous les cas, un accompagnement social de la jeune maman est primordial afin de ne pas hypothéquer son avenir et celui de l'enfant.

A Bruxelles, nous avons la chance de pouvoir disposer d'un important réseau de 26 centres de planning familial agréés et subsidiés par la Commission communautaire française pour un montant global annuel de plus de 6 millions d'€. Ceux-ci effectuent un travail de première ligne en matière de prévention, d'accueil et d'accompagnement sur toutes les questions liées à la vie sexuelle et affective. Qu'il s'agisse de consultations médicales, psychologiques, sociales ou juridiques, ces services sont accessibles chaque jour à prix démocratique et sont implantés au cœur des quartiers.

En parallèle, les centres de planning familial organisent des animations de groupe en éducation affective et sexuelle notamment en milieu scolaire en collaboration avec les enseignants, les directions d'école, les centres PMS (psycho-médico-sociaux) et les services PSE (promotion de la santé à l'école). Ces animations sont l'occasion de présenter le travail du planning familial mais aussi d'informer les jeunes sur les différentes méthodes de contraception auxquelles ils peuvent recourir.

Les 26 centres de planning bruxellois réalisent déjà environ 6.500 heures d'animation par an et je vous ai déjà fait part de mon souhait de généraliser progressivement ces interventions dans l'ensemble des établissements scolaires. Je suis raisonnablement optimiste sur ce point car la volonté de travailler avec la Communauté française et la Région wallonne est réelle. Une note à ce sujet sera déposée lors du prochain gouvernement conjoint du 21 janvier.

Une autre initiative que je soutiens en matière de prévention est la publication d'une brochure ciblée sur les différents moyens de contraception disponibles sur le marché. Il s'agit d'une réalisation portée conjointement par deux centres de planning, à savoir le Groupe Santé Josaphat et le Planning familial des Marolles. Cette brochure est un outil de prévention qui permet d'obtenir une information claire et précise dans sa langue d'origine. Elle est disponible gratuitement dans plus d'une dizaine de langues. Elle a été réalisée afin de permettre, d'une part, d'arriver à un même niveau d'information standardisé et juste et, d'autre part, de tenir compte de la réalité multiculturelle de notre Région. Cette brochure répond à un réel besoin du terrain et est également utilisée par nos voisins des deux autres Régions. Vu le succès de la brochure,

j'envisage de soutenir ce genre d'initiatives sur d'autres thématiques précises.

En outre, nous avons participé au financement du concept "Sex & Co" lancé par la Fédération laïque des centres de planning familial. Il a pour but de faire de la prévention en milieu festif. Les centres de planning tiennent un stand lors de festivals et distribuent une brochure d'information et de prévention. L'intérêt de cette activité est qu'elle permet de toucher un large public de jeunes dans un cadre informel, ce qui facilite le contact. Par ailleurs, nous soutenons chaque année le site internet des centres de planning "loveattitude.be". Cet outil de prévention n'est d'ailleurs pas négligeable avec la nouvelle génération.

En plus de ce travail de prévention, nous avons tenu ces dernières années à améliorer l'accessibilité des moyens de contraception notamment en octroyant un subside de 30.000 € aux fédérations laïques et pluralistes de planning familial afin de permettre la distribution gratuite de pilules contraceptives et de préservatifs. Cette mesure permet une première plaquette de pilules même si celle-ci est fortement, voire intégralement, remboursée par l'Etat fédéral. La mesure a une triple vocation: initier un moyen de contraception, dépanner celles qui en ont besoin et réintroduire un mode de contraception plus régulier. Vous l'avez bien compris, Madame Saïdi, l'objectif est de permettre que cette opération se déroule dans la plus grande discrétion.

C'est pour cette raison que j'ai tenu à ce que les centres de planning familial distribuent gratuitement les pilules. Il nous semblait primordial de soutenir cette mesure qui est une double protection, des préservatifs étant également offerts lors des interventions. Plus de 3.000 boîtes de pilules ont été distribuées aux centres de planning ainsi que 2.500 pilules du lendemain et 30.000 préservatifs.

Par ailleurs, nous avons mis à disposition gratuitement la pilule du lendemain qui permet d'éviter un avortement si elle est prise au plus tard dans les 72 heures qui suivent le rapport sexuel. Il me semblait primordial d'avoir un accès renforcé à ce moyen de contraception d'urgence qui nécessite toutefois une information claire et précise, fournie par l'accueillante du centre de planning.

Vous pouvez ainsi constater qu'il existe déjà un dispositif de prévention important que j'aurai à coeur d'améliorer encore tout au long de la législature. En ce qui concerne votre question sur la promotion des différents services organisés par la Commission communautaire française, il n'existe pas de répertoire spécifique de nos services agréés.

Toutefois, nous participons au financement du site internet Bruxelles Social en ligne réalisé par le Centre de documentation et de coordination sociale. Cette carte sociale numérique est une base de données bilingue consultable sur internet et reprenant tous les services des secteurs du social et de la santé disponibles à Bruxelles. Nous pourrions cependant envisager la réalisation d'une publication papier spécifique aux services ambulatoires de la Commission communautaire française en collaboration avec mon collègue Benoît Cerehe.

Nous privilégions une approche transversale, c'est d'ailleurs un des objectifs du décret ambulatoire entré en vigueur ce 1^{er} janvier. Celui-ci vise à amplifier la dynamique des pratiques de terrain. Les divers services travaillent déjà en étroite collaboration dans l'accompagnement du public. Dans certains cas, le travailleur social fait même le lien entre la personne aidée et les autres services. De plus, l'organisation d'une concertation sociale locale est une mission des CPAS. Cette concertation est un des garants d'un travail en réseau.

En ce qui concerne la concertation entre les différents niveaux de pouvoir, il n'y a pas d'instance spécifiquement consacrée à cette question. Cependant, elle pourrait être discutée dans le cadre de la conférence interministérielle "intégration dans la société" et au niveau bruxellois au sein de la future conférence interministérielle "social-santé".

Pour ce qui est de la possibilité pour les mères adolescentes de faire appel au soutien d'un service d'aide à domicile, il n'y a pas de disposition contraire. En effet, les familles en difficulté sont une des catégories de public que ces services ont pour mission d'aider dans les actes de la vie journalière. Une jeune mère en difficulté pourrait sans aucun doute y faire appel. A ma connaissance, cette thématique n'est pas précisément abordée au cours de la formation des aides familiaux. Cependant, cette question pourrait être mise à l'agenda de la section Aide et soins à domicile du Conseil consultatif.

Quant à la collaboration avec la Communauté française concernant les animations à la vie sexuelle et affective dans les écoles, je rappelle que tous les groupes du Parlement avaient voté la résolution institutionnalisant ces animations. Je tiens ici à réaffirmer ma position. Nous devons travailler dans cette voie. A cet égard, j'ai proposé que l'on inscrive ce point à l'ordre du jour du gouvernement conjoint avec la Communauté française de la semaine prochaine. J'aurai à coeur d'y rappeler l'état de la question et reviendrai ici vous faire part des réponses fournies en la matière par la Communauté française. J'invite d'ailleurs ceux parmi vous qui siègent au Parlement de la Communauté française à interpeller la ministre compétente sur cette question.

Aujourd'hui, les moyens sont ce qu'ils sont. On sait qu'ils sont limités tout comme les marges budgétaires. Cependant, cette matière constitue pour nous une priorité politique importante. C'est la raison pour laquelle, au cours de cette législature, il faudra institutionnaliser ces animations à la vie affective et sexuelle. C'est le point de vue que je défendrai la semaine prochaine.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- Je tiens à signaler que Mme Fatiha Saïdi et moi-même avons interpellé mardi dernier au Parlement de la Communauté française sur cette question. Nous avons d'ailleurs rappelé que c'était l'un des chevaux de bataille de M. Paul Galand, lequel n'avait cessé de se battre sous la précédente législature pour qu'il y ait une institutionnalisation et une pérennisation de ce qui constitue aujourd'hui des projets pilotes.

La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS).- Il s'agit d'une question extrêmement complexe et transversale. Mardi dernier, Mme Julie de Groote et moi-même avons en effet interpellé la ministre de la Communauté française compétente dans cette matière. Je me réjouis de la cohérence de vos propos et de votre volonté d'aborder ensemble cette thématique. Cette dernière est importante même si numériquement elle est faible. Cependant, ce n'est pas en termes quantitatifs qu'il faut décider de mener des politiques efficaces mais bien en termes d'impact sur les personnes. En l'espèce, l'impact est fort en ce qui concerne la socialisation, la scolarisation et le départ dans la vie d'un jeune adulte, vie qui pourrait être compromise si ce jeune adulte n'a pas été correctement accompagné dès le départ.

Je terminerai sur une lacune qui a été pointée par le biais de la réponse fournie par Mme Fadila Laanan à la Communauté française, celle du manque d'informations portant sur les initiatives relatives à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle menées dans les écoles. A ce jour, Mme Fadila Laanan a mis en évidence que l'on ne dispose actuellement pas d'un répertoire de ces initiatives. Cette lacune empêche

dès lors la mise en place et l'évaluation d'une approche généralisée et efficace.

Je plaide donc également pour ce travail de rapprochement et commun entre la Commission communautaire française et la Communauté française. Vu l'état de nos finances, je me garderai de charger la barque de la Commission communautaire française, laquelle a déjà de nombreux besoins et défis à relever. Malheureusement, elle n'a pas suffisamment d'argent pour ce faire.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jacques Morel.

M. Jacques Morel (Ecolo)- Je vous remercie pour la constance de vos préoccupations dans ce domaine. Les démarches entreprises auprès de la Communauté française sont essentielles pour passer d'une étape expérimentale ou d'animation ponctuelle à quelque chose de davantage structurel et qui ressemble plus à un programme éducatif ou à l'intégration dans les programmes scolaires. D'une part, cela permettra d'aboutir à une approche plus globale de la question. Ce ne serait plus une simple approche technique.

D'autre part, cela permettra d'avoir une démarche plus équitable vis-à-vis de l'ensemble de la population scolaire. Cela me paraît essentiel.

Mme la Présidente.- La parole est au ministre M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Madame la Présidente, je dirai à Mme Saïdi qu'elle a raison. Il faudra objectiver l'offre d'animations affectives et sexuelles dans les écoles. Les centres le font déjà avec les moyens existants et il faudra faire ce travail d'objectivation probablement au travers d'un répertoire.

Je souhaite réaffirmer l'importance du travail d'animation affective et sexuelle dans les écoles car c'est par ce biais qu'on peut amener le jeune vers le centre de planning. Dès le plus jeune âge, si les centres se rendent dans les écoles, l'information passe et tout le travail de promotion et de prévention est déjà réalisé. C'est la raison pour laquelle nous devons continuer à souligner l'importance de ces animations.

Je souhaitais insister sur cet aspect car il reste toujours la question lancinante de savoir qui sont les opérateurs les plus habilités à faire ce travail d'animation affective et sexuelle. Nous pensons que ce sont les centres de planning pour cette raison-là.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

L'AIDE AUX VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE EN HAÏTI

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

ET QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE

L'AIDE APPORTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
À LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE

DE M. JOËL RIGUELLE

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

ET QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE

LA SITUATION HUMANITAIRE EN HAÏTI ET LA RÉPONSE
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE M. VINCENT LURQUIN

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Mme la Présidente.- Je rappelle aux collègues qui n'étaient pas présents que nous avons débuté notre séance par un hommage aux victimes du tremblement de terre. Je pensais qu'il était plus digne de ne pas tout de suite aborder ces questions d'actualité et d'entendre les réponses du ministre et du gouvernement sur l'aide apportée. Je souhaitais marquer notre soutien à la population haïtienne, population francophone du bout du monde et déjà fortement touchée par la misère.

Elle est touchée aujourd'hui par une catastrophe d'une ampleur sans précédent. On parle de 40 à 50.000 morts et de 1 million de sans-abri. Nous avons observé une minute de silence.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR)- Comme vous l'avez souligné, Madame la Présidente, toute personne ou institution ayant un minimum de conscience doit être choquée par le drame humanitaire qui se déroule en Haïti. Et chacun se pose la question de savoir comment agir.

Les premiers secours internationaux s'organisent et la Belgique y participe. Au niveau de la Communauté française, le ministre-président Demotte a déclaré que son institution participerait à l'effort global aujourd'hui fixé à 400.000 €. Je voudrais savoir si la Commission communautaire française, bien entendu dans la mesure de ses moyens, compte s'associer, dans le cadre de Wallonie-Bruxelles International, à une action et aux efforts à déployer.

Pensons par exemple à des subsides qui pourraient être octroyés pour des projets de coopération à des associations bruxelloises. Ceux-ci pourraient être plus particulièrement consacrés au drame vécu par Haïti et aux sinistrés de ce pays.

Comme vous l'avez également souligné, Madame la Présidente, ce drame nous touche tous et il est vrai que Haïti est un pays qui est particulièrement sinistré depuis des décennies. C'est en outre un pays francophone et nous devons lui porter une attention toute particulière.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle pour sa question d'actualité jointe.

M. Joël Riguelle (cdH)- Nous ne pouvions rester sans réaction face à cette catastrophe. C'est au moins le signe que nous nous intéressons à ce qui se passe sur notre planète. Bien sûr, nous sommes conscients que ce n'est pas le budget de la Commission communautaire française qui sauvera Haïti et lui apportera une aide suffisante. Par contre, la question pourrait être posée à la Région. Vous avez parlé de l'aide de la Communauté française. J'ai effectivement lu une dépêche Belga indiquant que la Communauté française et la Région wallonne débloquent conjointement 800.000 €.

Néanmoins, comme il règne une proximité culturelle par la langue, je souhaiterais savoir si la Commission

communautaire française est associée à la démarche de la Communauté française. Si oui, de quelle manière?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Lurquin pour sa question d'actualité jointe.

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- Je me joins aux interventions précédentes. J'ajouterai peut-être quelques mots pour exprimer l'émotion qui nous étreint tous par rapport aux nouvelles et aux images en provenance d'Haïti. Il est des réalités qui rendent les mots bien dérisoires, il est des regards de ces jeunes qui parcourent une ville dévastée qui valent bien plus que tous les discours. C'est pourquoi nous avons observé une minute de silence.

Cela dit, la coopération et la solidarité doivent s'organiser même si l'on sait notre impuissance à répondre à des personnes qui ont perdu tout ce qu'elles avaient, sachant qu'Haïti est un des pays les plus pauvres du monde et pleure aujourd'hui des milliers de morts.

Heureusement, la communauté internationale s'est mobilisée assez rapidement comme la Belgique via l'Etat fédéral, les instances fédérées dont la Communauté française. Nous nous joignons donc à cela. La question à présent est de vous permettre de dire comment la Commission communautaire française participera à cet élan international. Peut-être sera-ce de l'ordre du symbolique mais le symbolique est aussi important pour ces populations de là-bas, pour les Haïtiens vivant à Bruxelles et eu égard aux nombreux liens d'amitié que bien des Bruxellois entretiennent avec le peuple haïtien.

Mme la Présidente.- La symbolique est en effet aussi importante dans les petites assemblées.

La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales.- Je n'étais pas présent tout à l'heure mais je m'associe évidemment à cette minute de silence. Nous avons tous été ébranlés et profondément touchés par ce qui s'est passé en Haïti. C'est d'autant plus atroce et terrible qu'il s'agit d'un pays extrêmement pauvre. Il vivait et la situation s'est encore aggravée à cause du drame qu'il connaît.

Les réponses apportées pour l'aide immédiate le sont d'abord via B-Fast (Belgian First Aid & Support Team) grâce à la réaction du gouvernement fédéral. Ensuite, à mon niveau, en tant que ministre en charge des Relations internationales, j'ai eu un contact avec la Communauté Wallonie-Bruxelles. J'ai souhaité la mise en place immédiate d'une articulation avec notre grand frère ou notre grande sœur. Enfin, j'ai inscrit ce thème hier en point d'évocation au gouvernement. J'ai immédiatement recueilli le soutien de l'ensemble des membres du Gouvernement de la Commission communautaire française.

L'option retenue, après concertation avec le WBI (Wallonie-Bruxelles International) et la Communauté française, est de consacrer une intervention financière à la reconstruction du pays. En ce qui concerne la Commission communautaire française, comme cela a été rappelé, les moyens sont limités et notre geste sera peut-être symbolique. Néanmoins, il ne l'est pas autant que cela. En effet, nous avons convenu d'une méthode de travail consistant à examiner poste par poste, en fonction des compétences, ce que nous pourrions débloquent pour venir en aide aux Haïtiens. D'ores et déjà, nous avons identifié une somme de 25.000 € dans mon budget qui sera jointe aux moyens de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

L'aide sera coordonnée par Wallonie-Bruxelles International (WBI) qui veillera à garantir la réelle affectation des moyens à la reconstruction du pays.

Concernant la Région de Bruxelles-Capitale, cet après-midi, un groupe de travail est organisé à l'initiative du ministre-président. En outre, je suppose que vous aurez l'occasion d'intervenir à ce propos au sein du Parlement régional. Trois pompiers sont déjà partis sur place dans le cadre du plan B-Fast. L'articulation se fera évidemment aussi avec la Région de Bruxelles-Capitale.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

LE CONTRÔLE QUALITÉ DE SERVICES ET LES DROITS DE RECOURS DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES INSTITUTIONS AGRÉÉES PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE M. JOËL RIGUELLE

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- La question de l'accueil de la personne handicapée est une préoccupation permanente. Celle de la qualité d'accueil constitue un défi important. Travailler dans le secteur des personnes handicapées demande un minimum d'engagement. Ceux qui exercent dans ce domaine sont conscients de la valeur et de l'utilité sociale de leurs prestations. Les personnes handicapées et leurs familles sont aussi lucides quant à la difficulté spécifique liée à cette profession.

Cependant, c'est aussi dans ce secteur que les bénéficiaires des services ont parfois du mal à faire entendre leurs desiderata. Comme à l'hôpital, la relation patient-soignant risque parfois de se figer dans un rapport de dépendance où il y a un faible et un fort.

De nos jours, les institutions pour personnes handicapées ne sont plus seulement des associations caritatives. Elles sont devenues des établissements dont le management devient complexe et exige de la compétence. Certaines de ces associations sont subventionnées. Par ce fait, elles entrent donc en principe dans un "périmètre de contrôle" qui relève de la compétence du pouvoir subsidiant. En Communauté flamande, l'octroi de subsides est d'ailleurs conditionné par le contrôle de qualité.

Il me revient que la Commission communautaire française ne vérifierait pas systématiquement la conformité des services rendus aux personnes handicapées. Ainsi, la correspondance des services rendus avec les objectifs assignés lors de l'octroi du subside (projet pédagogique collectif et individuel) ne serait pas garantie. Le respect des droits fondamentaux de la personne handicapée, et en particulier sa participation aux décisions concernant sa vie ne serait pas observé, tout comme le droit au recours lorsque ces décisions impactent de façon négative son mode de vie comme dans le cas de l'exclusion d'une institution.

Par ailleurs, le fait que l'agrément soit accordé aux institutions de manière illimitée assure sans doute la stabilité - ce qui est un gage de continuité du service - mais ne garantit pas une recherche permanente de qualité et de conformité. Ce qui pourrait passer pour un chèque en blanc voudrait donc dire que la qualité de service va de soi! Certaines associations pour personnes handicapées estiment que cette espèce de bail emphytéotique laisse à ces institutions la liberté et le pouvoir de faire ce qu'elles veulent.

Le manque de places met les personnes handicapées et leur famille dans une situation où remettre en cause le fonctionnement est un risque. En cas d'exclusion et puisqu'il n'est pas possible d'introduire un recours, la personne est vite remplacée. Le seuil de tolérance risque d'être ramené à un niveau plus bas que le minimum exigible pour des clients/patients faibles!

Quel est le bilan que l'on peut tirer aujourd'hui en matière de respect de la réglementation et de la norme concernant la vie en institution agréée? L'absence de droit au recours pour la personne handicapée et/ou sa famille est une atteinte au droit à la liberté d'expression et d'information. Ceci est en totale contradiction avec le principe de respect de la dignité de la personne, tel qu'il est clairement formulé dans la Convention relative aux droits de la personne handicapée de l'ONU qui a eu l'assentiment de notre assemblée et a été ratifiée par la Belgique. Le Collège est-il conscient de ce problème?

Dans l'affirmative, qu'a-t-on mis en place pour que la vie en institution ne soit pas couplée avec la peur de l'exclusion? Une dépêche de l'agence Belga signale que le Sénat a adopté jeudi à l'unanimité une proposition de MM. Monfils et Delperée qui vise à insérer au Titre II de la Constitution: *"un article 22ter garantissant le droit des personnes handicapées de bénéficier des mesures appropriées qui leur assurent l'autonomie et une intégration culturelle, sociale et professionnelle"*. C'est dire si nous sommes bien conscients de l'importance de cette démarche.

L'exclusion des personnes handicapées risquant de se produire de manière unilatérale, rien ne garantit le respect des intérêts légitimes de ces personnes, même en cas de tort dans le chef de l'établissement. Le fait de donner ce droit devrait permettre aux institutions et aux familles des personnes handicapées de dialoguer avec retenue et circonspection.

Au stade actuel, on parle d'absence plutôt que d'usage abusif du droit de recours. Quelles sont les mesures correctrices utilisées jusqu'à présent et avec quels résultats?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Mon collègue soulève deux aspects très intéressants, à savoir le contrôle de qualité et le droit au recours. Je souhaiterais intervenir sur ces questions tant elles sont intimement liées au bien-être des personnes hébergées ainsi qu'aux légitimes attentes de leurs proches.

Je partage évidemment ces objectifs mais je voudrais commencer mon intervention par deux remarques préalables. J'ai été étonnée, en lisant sa demande, de voir qu'il n'y a aucune possibilité de recours en cas de refus d'admission ou d'exclusion. Je pensais qu'il y avait tout de même des possibilités car, lors d'un débat il y a quelques années, la ministre nous avait expliqué ce qui était mis en place.

Ensuite, une partie de l'argumentation se base sur le fait que des agréments sont accordés aux institutions de manière illimitée. J'avais cependant l'impression que le nouveau système d'agrément à durée illimitée ne concernait que les secteurs santé et services sociaux visés par le décret ambulatoire et non pas les institutions qui hébergent des personnes handicapées.

Il est un fait que si le droit de recours n'existe pas ou n'existe pas suffisamment, on prive la personne handicapée de son droit à la liberté d'expression et d'information. C'est inacceptable! Avant d'aborder quelques pistes éventuelles, je voudrais encore apporter deux nuances. D'abord, il est important de ne pas diaboliser les institutions. Ensuite, en imaginant que le droit de recours soit plus effectif, il n'en reste

pas moins vrai que les institutions sont toujours dans une situation monopolistique qui fait que les "règles de marché" sont biaisées au détriment des personnes handicapées. Cette situation perdurera tant qu'il n'y aura pas suffisamment de places d'accueil. Nous le déplorons tous.

Afin de répondre au mieux à la question du recours, ne conviendrait-il pas d'objectiver la situation des refus et des exclusions? L'administration a-t-elle des chiffres à nous fournir concernant les exclusions? A-t-on une idée de la fréquence de ces exclusions? De plus, il serait intéressant d'en connaître les motifs afin de réfléchir à ce qui pourrait être fait en termes de prévention.

Afin de légiférer finement, il serait également intéressant de voir si dans les autres secteurs relatifs aux matières personnalisables, des formules de recours sont prévues et si une évaluation a été faite de leurs différentes modalités afin de s'en inspirer et de mettre en place des mesures opportunes pour le secteur des personnes handicapées. Y a-t-il lieu de consulter le Conseil consultatif sur cet aspect?

A plusieurs reprises, vous avez évoqué le fait qu'il y aurait un nouveau décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée. Il serait utile d'y inscrire à tout le moins le principe de la mise en place d'un lieu de médiation en cas de problème notamment lié à un refus d'inscription ou à une exclusion et ce, en mettant l'accent sur l'action la plus préventive et la plus en amont possible.

Sur la question de la qualité des services, nous avons les services d'inspection du service Phare à disposition. Ces services suffisent-ils pour inspecter les lieux existants? Les inspections ont-elles tendance à se faire dans la lettre ou plutôt dans l'esprit du prescrit légal? Une évaluation de l'inspection a-t-elle été faite ou est-elle prévue?

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je voudrais intervenir dans cette interpellation car il s'agit d'un sujet important pour les personnes handicapées qui sont placées dans une institution. Je remercie M. Riguelle d'avoir terminé par ce nouvel article de loi que nous avons voté hier au Sénat et qui doit encore être voté à la Chambre. Cet article 22ter de la Constitution inscrit le droit de la personne handicapée de bénéficier de mesures qui permettent l'autonomie ainsi que l'intégration sociale, culturelle et professionnelle.

Ce nouvel article de la Constitution ne fait toutefois que s'ajouter à tous les autres articles garantissant des droits. Peut-être justement faut-il inscrire cette problématique de la qualité du droit de recours des personnes en situation de handicap placées dans une institution dans le cadre du droit au logement et au bien-être.

Le placement est toujours une épreuve difficile pour la personne en situation de handicap elle-même comme pour sa famille. Il faut d'abord trouver une place dans une institution qui convient. Chaque situation est évidemment différente et le choix est souvent plus que réduit. On va là où il y a une place!

(Rumeurs)

La question de la qualité des contrôles relève très clairement des services de la Commission communautaire française qui agré, reconnaît et subsidie les institutions. Mais on avait déjà soulevé ici, par le biais d'une proposition de décret déposée par M. de Patoul, le problème du droit de recours. Sa proposition visait à compléter la convention passée entre la personne handicapée ou son représentant et l'institution en

prévoyant un délai pour permettre à une personne dont une institution ne veut plus ou qui y rencontre des difficultés de trouver une autre place d'accueil.

Le problème se pose aussi dans les institutions scolaires où les enfants plus difficiles ne trouvent parfois plus de place. C'est, comme on l'appelle, le problème de la déscolarisation ou de la désintégration scolaire. Qu'existe-t-il comme droit de recours, comme préavis, comme travail à faire par les assistants sociaux ou autres pour éviter qu'on ne se retrouve du jour au lendemain pratiquement à la rue ou que des parents vieillissants ne doivent reprendre chez eux leur enfant?

Cette proposition de décret avait d'ailleurs été rejetée avec un avis négatif du Conseil consultatif. Il n'y avait eu ni discussion, ni amendement. Or, cela répondait effectivement à des demandes des familles et à des situations difficiles.

Nous avons donc une proposition dont les points contestés à l'époque par le Conseil consultatif ont été retravaillés. L'enjeu, c'est avant tout le droit de la personne handicapée d'être entendue. Il existe d'ailleurs une asbl qui s'appelle "La Personne d'abord". Cette problématique mérite toute notre attention. J'attends donc la réponse de la ministre pour savoir ce qui se dessine du côté du gouvernement.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Comme le dit aussi Mme Braeckman, ne diabolisons pas les pouvoirs organisateurs, leurs directions ou les travailleurs du secteur.

M. Joël Riguelle (cdH).- Ce n'était vraiment pas mon intention.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Je ne le pensais pas mais je tenais à répéter ceci en préambule puisque la plupart partagent notre souci d'avoir un accueil de qualité ainsi que des outils de contrôle et de recours. Ils existent même s'ils sont perfectibles. J'y reviendrai.

Au regard de la réglementation actuelle, plusieurs outils sont à disposition. Ainsi, au niveau du décret, dans le cadre de l'admission et du processus global, la personne handicapée dispose d'un droit de recours. En ce qui concerne plus particulièrement le secteur des centres de jour et des centres d'hébergement, le gouvernement accorde l'agrément pour une durée de cinq ans.

Il est prévu que par dérogation, le gouvernement accorde exceptionnellement un agrément pour une durée inférieure quand il souhaite par exemple que le respect des conditions d'agrément soit vérifié par l'administration dans un délai plus court.

Au niveau des conditions de ces agréments, lors d'un nouvel agrément ou d'un renouvellement d'agrément, l'administration vérifie notamment la présence de trois documents:

- le projet collectif;
- le règlement d'ordre intérieur;
- les conventions personnalisées signées entre le centre et les personnes handicapées.

En ce qui concerne les conventions personnalisées, des modalités de résiliation de la convention sont prévues en cas

d'exclusion. Un temps de préavis y est annoncé. D'autre part, la plupart des situations d'exclusion font l'objet d'une interpellation auprès de l'administration qui accompagne les personnes.

De plus, l'arrêté du gouvernement relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour et d'hébergement impose l'inclusion dans le règlement d'ordre intérieur de modalités d'introduction des réclamations, assorties de leur mode de traitement et des coordonnées de l'administration.

Ce même arrêté impose l'inclusion, dans la convention personnalisée, de modalités de résiliation de la convention pour chacune des parties ainsi qu'en cas d'exclusion l'aide à la réorientation de la personne handicapée.

Les familles ou les personnes handicapées ont dès leur inscription durant leur séjour ou lors d'un éventuel conflit connaissance des diverses procédures. Elles ont également à tout moment la possibilité de prendre contact avec le service Phare.

Les inspections prévues dans le cadre des modifications et des renouvellements d'agrément des centres de jour et d'hébergement permettent d'améliorer ces aspects sans oublier le fonctionnement du conseil des usagers. Notez que chaque centre sera visité cette année par les inspecteurs dans le cadre de leur renouvellement d'agrément.

Outre le travail dans le cadre des agréments ou de leur renouvellement, cette cellule Inspection composée de quatre personnes traite les plaintes individuelles. Depuis 2007, 32 plaintes tous secteurs du handicap confondus ont été traitées par cette cellule. Neuf d'entre elles concernaient une exclusion en centre d'hébergement ou centre de jour, quatre ont mené à une réorientation dans une autre institution et une personne est retournée en famille sans solution au moment de la clôture de la plainte. Quatre plaintes sont en suspens ou en cours de traitement. Les autres plaintes sont presque toutes relatives aux contributions financières.

Dans le cadre du futur décret sur l'inclusion, nous pourrions revoir ces modalités et préconiser par exemple l'instauration de lieux de médiation avec, pourquoi pas, l'intervention d'un tiers associatif. Je préconise également la mise en place d'un processus qualité par l'auto-évaluation au sein des centres, services et entreprises concernant l'écoute des usagers. Ce décret sur l'inclusion est pour l'instant en concertation avec différents secteurs et avec le Conseil consultatif.

J'ai également dans ce même contexte demandé à l'interface grande dépendance d'initier un groupe de travail afin d'évaluer ces procédures dans le cadre plus spécifique de l'accueil de personnes de grande dépendance. Les outils de recours existent mais je ne nie pas qu'ils soient perfectibles et je compte les compléter à l'occasion du nouveau décret en préparation. Dans le cadre de la charte associative qui concerne tous les secteurs, il est enfin prévu de mieux analyser également les outils d'évaluation.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Je remercie la ministre pour sa réponse. Une série de perspectives ont été ouvertes. Nous serons bien entendu attentifs à travailler sur ce décret que vous proposez dès que cela sera possible.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je remercie également la ministre pour sa réponse. Il est certain qu'il n'y a pas des problèmes partout, que les institutions sont indispensables ainsi que les gens qui s'y investissent. Il faut cependant

également être attentif au rôle des bénévoles qui composent les assemblées générales et les conseils d'administration.

Beaucoup d'institutions sont au départ des initiatives privées liées à des situations familiales. Il ne faudrait pas que ce caractère plus familial pénalise ceux dont ce n'est pas le cas. Les pouvoirs publics doivent y veiller via la subsidiarité et le contrôle.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

DIVERSITÉ - EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

DE M. AHMED EL KHANNOUSS

**À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed El Khannouss.

M. Ahmed El Khannouss (cdH).- A Bruxelles, le taux de chômage est particulièrement élevé. Dans un contexte concurrentiel, les moins de 25 ans sans expérience professionnelle, les demandeurs d'emploi âgés, les personnes peu qualifiées, les personnes étrangères et d'origine étrangère éprouvent de réelles difficultés à trouver un emploi. Des lois visant à lutter contre la discrimination, des aides à l'embauche et des primes permettent d'aider ces publics particuliers.

D'autre part, des mesures spécifiques ont également été mises en place pour favoriser l'intégration des personnes handicapées sur le marché de l'emploi. Je fais référence notamment:

- à la prime d'insertion qui consiste en une intervention financière dans la rémunération et les charges patronales supportées par l'employeur.

Cette prime qui peut couvrir jusqu'à 65% des coûts salariaux peut être renouvelée annuellement et est calculée en fonction de la perte de rendement du travailleur.

- à l'intervention financière dans l'adaptation du poste de travail en fonction du handicap;
- à la prime d'installation pour les travailleurs indépendants en situation de handicap;
- à la prime d'intégration visant à sensibiliser et former les employés d'une entreprise où est engagé un travailleur handicapé;
- à la prime de tutorat permettant de détacher un employé comme tuteur pour encadrer et former le travailleur handicapé dans l'entreprise;
- au contrat d'adaptation professionnelle qui est un contrat de trois mois à un an qui permet au travailleur de suivre une formation professionnelle en entreprise sans perdre ses droits et allocations;
- enfin, au stage découverte qui permet de confronter son projet professionnel à sa pratique réelle.

Ce stage dure une dizaine de jours en entreprise.

Je ne cite pas ici les mesures prises par les autres niveaux de pouvoir.

Ces mesures restent encore largement méconnues des employeurs, voire des personnes elles-mêmes porteuses de handicaps. Pourtant, une économie moderne et performante a plus que jamais besoin d'un monde du travail ouvert aux diversités.

L'accord de majorité prévoit ce qui suit: *"Afin de soutenir l'emploi ordinaire, le travail culturel et d'information à destination des employeurs sera poursuivi pour faire connaître les aides disponibles".* D'autre part, *"l'organisation de séances d'information et de sensibilisation auprès des acteurs économiques et publics se poursuivra et le nombre de primes octroyées sera augmenté."*

Madame la Ministre, à qui avez-vous confié l'animation des séances d'information et de sensibilisation citées ci-dessus?

Quels sont les publics ciblés? En fonction de quels critères l'ont-ils été? Combien de séances d'information et de sensibilisation devront être effectuées par an?

Quel objectif vous êtes-vous fixé en termes de nombre de primes à octroyer et ce, en fonction de ce qui a été réalisé les années précédentes?

Quel a été l'impact des primes octroyées sur le nombre d'emplois créés ces dernières années en faveur des personnes handicapées?

Mme la Présidente.- La parole est M. Ahmed El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Comme mon prédécesseur vient de le souligner, la discrimination à l'emploi dans notre Région demeure un problème malgré les efforts consentis. Les jeunes peu scolarisés et sans expérience professionnelle mais aussi les personnes handicapées continuent à subir ce type de discrimination. La Commission communautaire française a créé des aides et primes spécifiques pour que les personnes handicapées puissent s'intégrer dans le monde professionnel, que ce soit dans une entreprise publique ou privée.

Depuis quelques années maintenant, ces primes permettent notamment la formation à l'adaptation de la personne handicapée à son poste de travail, l'aménagement ergonomique du lieu de travail, etc. Ces aides permettent également de soutenir les employeurs par une intervention financière qui permet de compenser la perte éventuelle de rendement.

Je souhaiterais souligner ici l'exemple de la Ville de Bruxelles qui a décidé récemment d'adopter un nouveau contrat pour l'emploi visant à intégrer les personnes handicapées. Un quota de 3% est l'objectif à atteindre d'ici 2012.

La personne de référence chargée du recrutement et de la formation des candidats engagés reçoit elle-même une formation spécifique la préparant à cette tâche. Cette formation consiste, d'une part, à répondre aux inquiétudes du personnel en place et, d'autre part, à offrir un cadre de travail adapté au handicap de la personne recrutée.

Un autre exemple à souligner est celui d'un hôtel bruxellois qui ouvrira prochainement ses portes et dont le personnel comprendra majoritairement des personnes handicapées. Il s'agit là d'un acte volontariste qui bouscule les traditions et qui représente un véritable pari.

On le voit, quand on veut, on peut! Une démarche plus volontariste nous semble nécessaire dans ce domaine afin de juguler les discriminations en rendant plus facile l'accès des personnes handicapées à l'autonomie socio-économique.

Au-delà du secteur privé, les administrations publiques, les Régions et les communes devraient montrer l'exemple et devraient donc engager plus de personnes handicapées.

A cet égard, je souhaite vous poser les questions suivantes. Qu'en est-il du respect du quota d'engagement de personnes handicapées dans notre administration? Quels sont les moyens d'information et de publicité mis en place pour informer les entreprises de l'existence des primes disponibles?

Pouvez-vous nous informer de l'évolution de ces primes et ont-elles été augmentées depuis leur instauration? Quelles sont les entreprises - publiques ou privées - qui font appel à ces primes? Quel est le pourcentage de répartition entre ces deux secteurs?

Outre la création d'emploi, il est également important que ledit emploi soit maintenu. Quelles sont les statistiques des primes en matière de création d'emplois et de maintien des postes de travail?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je pense que la question de l'emploi des personnes handicapées et surtout des diverses aides destinées à le soutenir s'adresse d'abord aux ministres de l'Emploi au niveau fédéral et à celui de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il s'agit d'un bon exemple de politique qui demande "simplement" que l'on s'adapte à la situation de la personne qui désire travailler. Prenons l'exemple de la formation professionnelle. Il y a quelques années, la formation professionnelle des personnes handicapées a été confiée, non à un organisme prédestiné, mais à Bruxelles Formation. L'organisme bruxellois de la formation a ainsi dû adapter son offre et ses formations aux personnes en situation de handicap. Cela me paraît être la meilleure voie.

Le débat pourrait être étendu au logement. Ne faut-il pas adapter notre offre de logements aux personnes handicapées? Ici, notre offre d'emploi prend-elle suffisamment en compte les personnes handicapées?

Evidemment, il s'agirait de soutenir au mieux les personnes handicapées à la recherche d'un emploi. A la Commission communautaire française, les entreprises de travail adapté (ETA) permettent la mise au travail et l'attribution d'un rôle social important aux cas les plus lourds de handicap.

Je m'inscris dans l'interpellation pour demander si dans la situation de crise que nous connaissons, les ETA sont fragilisées. Connaissent-elles des difficultés plus lourdes?

Ensuite, après avoir entendu les questions de M. El Khannouss, j'aimerais savoir qui centralise les aides pour le travail des personnes handicapées. Qui analyse de manière statistique le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap et le nombre de ceux qui ont trouvé du travail?

Le site d'Actiris présente les aides existantes pour les personnes en situation de handicap cherchant un emploi et informe les employeurs sur ces mêmes aides. Est-ce la Commission communautaire française qui doit se charger de cette centralisation ou cela doit-il être fait à un autre niveau?

Il me semble important que les informations et les aides ne soient pas trop dispersées et qu'on puisse les centraliser et les présenter clairement à un endroit consultable tant par les demandeurs d'emploi que par les employeurs. C'est intéressant pour tout le monde car le fait que des personnes en situation de handicap trouvent un emploi permet une meilleure autonomie de ces personnes et la libération

éventuelle de quelques places dans des centres de jour. C'est l'objectif que nous poursuivons tous.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées.- L'emploi des personnes handicapées est un sujet que l'on a déjà abordé à plusieurs reprises et sur lequel je travaille depuis quelques années.

Malheureusement, il faut déplorer que les discriminations en matière d'emploi des personnes handicapées soient encore nombreuses et s'expliquent par plusieurs raisons. Certains employeurs ont parfois encore des craintes injustifiées. Il peut également y avoir des a priori, un total manque de connaissances concernant "le handicap" ainsi que la méconnaissance des outils rendus disponibles par la Commission communautaire française.

Certains ont cité les mesures prévues afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Cependant, malgré ces mesures, les personnes en situation de handicap sont et restent encore celles qui sont les plus touchées par le chômage. En temps de crise, la situation s'accroît certainement.

Par ailleurs, les divers soutiens restent trop peu connus du grand public et de beaucoup d'employeurs.

En vue de favoriser la sensibilisation et l'information relative à celles-ci, diverses actions ont été menées depuis plusieurs années par mon administration avec Phare. En voici quelques exemples:

- collaboration active avec la cellule diversité du pacte territorial pour l'emploi en Région de Bruxelles-Capitale;
- participation à divers salons pour l'emploi afin d'informer les employeurs comme les chercheurs d'emploi;
- collaboration avec le ministère de la Région de Bruxelles-Capitale en ce qui concerne l'engagement et le maintien à l'emploi de collaborateurs handicapés au sein de l'administration;
- collaboration régulière de l'équipe pluridisciplinaire du service Phare avec la consultation sociale d'Actiris;
- participation à divers colloques et journées d'études sur cette thématique;
- participation à des séances d'information sur l'emploi des personnes handicapées, destinées à des responsables de différentes administrations;
- insertion des informations sur les diverses aides à l'emploi du service Phare sur plusieurs sites relatifs aux aides à l'emploi existantes et sur celui de l'asbl Wheelit destiné à mettre en relation les employeurs souhaitant engager un collaborateur handicapé et les chercheurs d'emploi handicapés;
- enfin, des fiches relatives aux interventions pour favoriser l'emploi sont distribuées en diverses occasions.

Lors de la législature passée, nous avons aussi organisé plusieurs séminaires de sensibilisation relatifs à l'emploi des personnes handicapées à l'attention des professionnels du secteur ainsi que des communes, des CPAS, des syndicats, etc. Leur but était de donner une information complète relative à l'intégration des personnes handicapées. Vu le succès de ces séances, j'ai demandé au groupe de travail ad hoc du

Conseil consultatif, section Personnes handicapées de proposer un nouveau dispositif de sensibilisation.

Phare travaille au développement de son site internet avec entre autres l'objectif d'améliorer l'information destinée aux employeurs et aux personnes handicapées. Pour compléter ma réponse, veuillez noter que le nombre de primes octroyées toutes formes confondues était de 162 en 2004 et de 179 fin 2008.

Le nombre de postes de travail et de primes à l'installation a doublé en quatre ans. Parallèlement au travail réalisé dans le milieu ordinaire, un travail est également réalisé au niveau des entreprises de travail adapté. Avec l'aide du Fonds social européen, un nouveau projet permet à vingt personnes handicapées de bénéficier d'un contrat d'adaptation professionnelle. L'objectif est de permettre à des personnes handicapées qui n'ont actuellement pas accès au marché du travail de bénéficier d'un contrat d'adaptation professionnelle.

Cette période préalable d'adaptation de la personne handicapée à un milieu de travail va lui permettre d'atteindre via un programme de formation un seuil de compétence suffisant pour pouvoir intégrer le marché du travail et s'y maintenir. Il s'agit d'une phase de transition entre les ETA et le marché du travail classique.

Nous avons rencontré la Febrap (Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté) en octobre. Des ateliers spécifiques permettent aux travailleurs plus âgés de pratiquer des activités mieux adaptées à leurs capacités de rendement. Etant donné que les ETA sont aussi dans une situation économique difficile, il a été accordé à la Febrap un budget pour engager un "commercial" pour prospecter de nouveaux marchés. C'était une de leurs demandes, à laquelle nous avons accédé.

Dans les administrations, un quota a été imposé. Ainsi, les administrations régionales ont essayé de faire de la sensibilisation. Les quotas ont été établis à 2% dans les administrations. Dans notre service PHARE à la Commission communautaire française, nous atteignons déjà les 3% mais je travaille également avec le ministre Cerexhe en charge de la Fonction publique, pour rédiger un texte proposant une augmentation de ces quotas à la Commission communautaire française. Avec le ministre de la Fonction publique en Région de Bruxelles-Capitale, Bruno De Lille, nous réalisons un travail concret du côté des administrations.

Outre les quotas, l'accompagnement individuel des personnes engagées reste un élément important. Il ne faudrait pas que l'engagement de ces personnes ait des effets pervers ou entraîne une situation pire qu'avant et ne renforce leur exclusion. Il s'agit donc de préparer tout cela avec leurs collègues et surtout de ne pas improviser.

Enfin, il est clair que des freins à l'intégration sociale des personnes handicapées continuent d'exister. Le travail est un outil majeur pour favoriser cette intégration. Je suis donc avec attention les travaux de recherche des pistes innovantes aujourd'hui réalisés par le groupe de travail du Conseil consultatif qui portent spécifiquement sur l'intégration professionnelle des personnes handicapées.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed El Khannouss.

M. Ahmed El Khannouss (cdH).- Je vous remercie de votre réponse. Je voudrais attirer votre attention, Madame la Ministre, sur le fait que le marché de l'emploi bruxellois possède encore énormément de niches de mise au travail possibles pour cette catégorie de travailleurs.

Malheureusement, sur le terrain, on constate un véritable déficit d'information vis-à-vis des mesures existantes. Il

faudrait donc redoubler d'attention et attribuer les moyens adéquats pour pallier ce manque d'information.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed El Ktibi.

M. Ahmed El Ktibi (PS).- Je remercie la ministre pour ses réponses très détaillées. Personnellement, j'ignorais bien des éléments. Cela me fait plaisir d'apprendre que bien des choses se réalisent. Je me réjouis notamment du quota atteint par la Fonction publique de la Commission communautaire française. C'est un bon exemple.

J'espère que cette collaboration avec M. De Lille donnera des résultats en faveur de la Région. J'ai déjà interpellé à ce sujet durant la législature précédente mais nous constatons que les choses traînent. Comme on l'a dit tout à l'heure, le volontarisme doit être fort pour faire progresser la situation.

Le groupe de travail ad hoc du Conseil consultatif a laissé une porte ouverte qui permettra d'élaborer de nouveaux projets. Cela me paraît important.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LA MÉDIATION DE DETTES

DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN

A M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- La situation socio-économique n'est guère brillante en Région de Bruxelles-Capitale. L'Observatoire de la Santé et du Social fait état d'un grand nombre de personnes endettées, voire surendettées. Être pauvre coûte cher et être en négatif a un coût exorbitant. Le manque de moyens oblige à des achats fractionnés, contraint à de moindres investissements - par exemple pour isoler son logement - et incite à des soins de santé plus tardifs qui sont in fine plus coûteux.

Pour faire face à la multiplication des ménages endettés existent la médiation de dettes et le travail des médiateurs de dettes qui allient des compétences législatives, économiques et relationnelles pour construire des plans de remboursement à partir d'un examen détaillé de la situation socio-économique des débiteurs.

Le problème est que les subsides manquent pour ces services de médiation et pour ces travailleurs. Or, l'augmentation de la pauvreté doit être traitée en aval et en amont. En amont, il faudrait davantage de cohérence dans l'élaboration des politiques. Celles-ci devraient se construire autour des besoins des personnes et en concertation avec celles-ci afin de déterminer si elles atteignent leur objectif de lutte contre l'exclusion. Tel est le rôle de notre plan de lutte contre la pauvreté.

Il apparaît cependant surtout que le niveau fédéral détient la plupart des clés permettant de réduire la pauvreté, à savoir augmentation du salaire minimum, révision du système de pensions qui contribue aussi à accentuer la fracture sociale, augmentation du revenu d'intégration ou encore individualisation des droits.

Cela dit, le rôle de la Région est important. A Bruxelles, 25.000 ménages attendent un logement social auquel ils pourraient prétendre. Les politiques d'emploi ont également un rôle primordial à jouer d'autant que la crise a encore fait grimper le taux de chômage de quelques pourcents.

J'en viens plus précisément à l'aval et donc à la question du surendettement. Là encore, le fédéral a un rôle déterminant à jouer. Si le service bancaire s'est amélioré - encore que le taux d'intérêt exorbitant des découverts sur les comptes à vue mérite d'être dénoncé - il n'est pas encore universel.

Bon nombre de personnes doivent ainsi gérer leurs difficultés sans avoir accès à un compte à vue alors que dans le même temps prolifèrent en toute impunité et en toute légalité de nouveaux dispensateurs de crédits comme les grandes surfaces. Je suis persuadée que le poids de ces crédits faciles dans le surendettement est considérable.

Le fédéral a aussi dans ses prérogatives de revoir le système de recouvrement par huissier. Ce système compromet encore davantage les chances des plus fragiles de s'en sortir.

En effet, les huissiers bénéficient d'un avantage concurrentiel. Ils peuvent imputer le coût de leurs prestations auprès des débiteurs tandis que les sociétés de recouvrement réclament des frais aux créanciers. Cette situation fait que le recouvrement à l'amiable de milliers de créances dégage pour eux des marges bénéficiaires énormes. Les consommateurs sont quant à eux pénalisés financièrement avec des majorations parfois supérieures aux créances. Cette situation est donc une espèce de cercle vicieux dont il est presque impossible de sortir.

C'est encore au niveau fédéral que peut s'améliorer la protection du consommateur tant dans ses relations avec des prêteurs qu'avec des banques qu'en matière de sanction de la publicité abusive, laquelle constitue également un vecteur important dans la problématique du surendettement. Devons-nous attendre la solution du côté de l'Europe? Remarquons que l'UE, au travers de la directive sur le crédit à la consommation, ne propose pas grand-chose pour lutter contre le surendettement. Au contraire, la directive est plutôt en recul par rapport à la législation fédérale belge, laquelle devrait par ailleurs être améliorée.

Mais revenons à la situation bruxelloise. A cet égard, on a voté en commission du Budget tant de la Commission communautaire française que de la Commission communautaire commune un budget pour le centre d'appui que tout le monde connaît sous son ancien nom, le GREPA. La Commission communautaire française intervient dans le subventionnement de ce centre qui a pour rôle de permettre une meilleure mesure de l'endettement réel des consommateurs, l'encours des crédits enregistrés, le suivi longitudinal et anonymisé de l'endettement et de façon préventive continuer son projet d'école de consommation. Cette mission est très importante et les notes transmises par le GREPA sont prodigieuses de finesse et d'analyse.

A côté du service d'appui, subventionné depuis peu, il existe les services de médiation de dettes qui font du travail auprès du public concerné. Bicommunautaires ou mono-communautaires, privés ou publics, les 31 services fonctionnent la plupart du temps sans financement alors même que leur rôle est capital et croissant.

Notre déclaration de politique gouvernementale, à l'instar de celle de la Commission communautaire commune, prévoit qu'à moyen terme et en fonction des moyens budgétaires disponibles, un subventionnement spécifique des services agréés soit mis en place afin de leur permettre de mener à bien le travail tant préventif que curatif. Cette déclaration date de juillet, nous sommes en janvier et je crois que nous ne sommes pas encore arrivés au moyen terme. D'ailleurs, on n'a rien lu à ce sujet dans les budgets. Mes craintes sont énormes de voir un moyen terme s'éterniser d'autant que la situation budgétaire de la Commission communautaire française est catastrophique.

Ceci dit, le gouvernement s'était engagé, dans le cadre du budget existant, à soutenir des campagnes de sensibilisation et de prévention du surendettement notamment par rapport à la problématique du crédit facile et de ses risques ainsi qu'à la gestion d'un budget. Sauf lecture trop rapide de ma part, je n'ai pas vu des montants dégagés pour ce faire dans le budget 2010. Mais peut-être est-ce passé sous forme de conventions avec des associations ou des services pour travailler sur cette question. Si c'est le cas, il serait intéressant que vous nous en fassiez part.

Le maître-mot, quand on dispose de peu de moyens, étant la collaboration, pouvez-vous nous dire si une collaboration entre l'Observatoire et le GREPA est prévue dans le cahier de charges à ce sujet?

Enfin, lors des conférences interministérielles bruxelloises, est-il notamment prévu dans le cadre de la lutte contre la pauvreté de travailler à la problématique de la médiation de dettes et du règlement collectif de dettes? Cette proposition n'était pas très explicite.

Dans les conférences interministérielles intégrant le niveau fédéral, est-il prévu de porter les questions d'abord telles que le crédit facile, le taux élevé de crédit, le rôle des huissiers de justice et la publicité abusive?

J'espère que vous continuerez à prendre cette problématique à bras-le-corps car, à mon sens, elle est prioritaire.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- Je rappelle que lors de la législature précédente, le cdH avait interpellé le ministre compétent pour l'Action sociale sur la problématique de la consommation, de la pauvreté et du surendettement. Partant du rapport du GREPA de 2006, nous avons attiré l'attention du Parlement et des ministres sur le fait que les raisons du surendettement sont multiples, à savoir difficultés de gestion, divorce, maladie, dépression, assuétudes, perte d'emploi.

Il ne s'agit pas forcément d'un problème de comportement. La satisfaction de certains besoins de base conduit dans certains cas à cette situation. Il faut rappeler que les crédits à la consommation et les retards de paiement constituent des éléments qui ancrent le phénomène du surendettement à Bruxelles. Certaines pratiques comme le crédit permanent, appelé aussi "credit revolving", rencontrent un succès indéniable. Avec ces crédits et les messages publicitaires qui les accompagnent, la mise à plat des dettes peut s'avérer difficile dans certaines situations. En effet, l'argent disponible peut s'avérer être un véritable piège.

Par ailleurs, le médiateur de dettes a un rôle de plus en plus reconnu mais paradoxalement ce fournisseur de services partage sa condition avec le bénéficiaire dans la mesure où ils sont tous deux en difficulté d'argent. Comment peut-on atteindre des objectifs durables, toucher le plus grand nombre de demandeurs de médiation dans une approche préventive et/ou curative sans moyens? La raison d'être des services de médiation est d'aider les gens à s'en sortir et non de les inscrire sur des listes d'attente ou de traiter des dossiers sans aller le plus loin possible dans la compréhension et le contrôle des créances.

L'impact de ces services est encore faible selon le cdH. En prenant exemple sur les CPAS et considérant qu'ils n'ont pas les mêmes moyens vu que la cartographie de la pauvreté à Bruxelles n'est pas homogène, les médiateurs de dettes et les personnes endettées ne bénéficient pas du même traitement selon qu'ils se trouvent dans une commune riche ou pauvre. Les services de médiation des CPAS n'ont pas les mêmes méthodes, ni les mêmes moyens que les associations. Les outils de recherche et de traitement de l'information ne seraient

donc pas standardisés pour des services qui poursuivent des objectifs et des cibles identiques. Que comptez-vous faire pour y remédier?

Avec la crise actuelle, nombreux sont ceux qui risquent de perdre leur emploi et qui pourraient recourir au crédit facile pour nouer les deux bouts. Des contacts ont-ils été pris avec le niveau fédéral pour prévenir et contenir le phénomène des pratiques commerciales déloyales et des clauses abusives des crédits à la consommation?

Qu'est-il mis en place pour promouvoir et multiplier les institutions financières alternatives? L'exemple du Credal montre qu'il est possible d'activer des crédits sociaux accompagnés et de lutter contre l'exclusion sociale. Il s'agit dans ce cas-ci d'un partenariat public-privé. Enfin, quelles collaborations existent-elles avec les associations, les banques et les autres niveaux de pouvoir pour toucher et protéger les jeunes contre le malendettement?

Lorsque certains services sont mis en place, il importe de leur donner les moyens de fonctionner convenablement. Travailler en amont sur les conséquences du surendettement ne peut se faire sans se préoccuper en aval des causes de celui-ci.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.- Le dernier rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté nous apprend qu'un Bruxellois sur quatre vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté, soit 878 € par mois pour un isolé. De nombreux Bruxellois ne disposent pas de revenus du travail. 30.000 ménages reçoivent un revenu d'intégration sociale, plus de 90.000 personnes reçoivent une allocation de chômage et 11.500 personnes pensionnées reçoivent une garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA).

Face à ce constat, il n'est pas étonnant d'apprendre que les Bruxellois sont plus surendettés que la moyenne des habitants du pays. Ainsi, environ un Bruxellois sur dix connaît des retards de paiement pour des équipements de base. Ces personnes en difficulté sont particulièrement vulnérables et font de plus en plus souvent appel aux ouvertures de crédit pour faire face à leurs besoins vitaux ou pour payer des factures en retard, créant ainsi une situation d'endettement permanente. Au-delà du portefeuille, les conséquences sont lourdes en termes de détérioration de la qualité de vie et du capital-santé. Vous avez raison, Madame Braeckman, la pauvreté se paie cher!

Vous avez souligné l'importance du travail fourni par les services de médiation de dettes en matière d'accompagnement financier, juridique et social des personnes aidées. En effet, la complexité de la législation et la lourdeur de certains dossiers requièrent une expertise et un engagement importants de la part des médiateurs.

Il existe plus d'une trentaine de services de médiation de dettes à Bruxelles dont six sont agréés par la Commission communautaire française.

Ces six services sont adossés aux associations suivantes:

- la Free clinic,
- l'espace social Télé service, le planning familial Leman,
- le service de santé mentale Champs de la couronne,
- Bruxelles laïque,
- le service social juif.

Grâce à cet agrément, ces services peuvent notamment représenter une personne surendettée en justice ou négocier pour elle un plan d'apurement de dettes jusqu'au bout. Ils bénéficient d'une plus grande crédibilité et d'un poids plus important notamment vis-à-vis des banques.

Par ailleurs, la Commission communautaire française octroie une aide au centre d'appui aux services de médiation de dettes de la Région de Bruxelles-Capitale (l'ancien GREPA). Vous avez évoqué l'une des missions du centre, en l'occurrence le travail d'analyse et de réflexion sur les problématiques liées au surendettement. Le centre d'appui a également pour mission d'apporter un soutien technique et méthodologique aux services de médiation de dettes.

C'est à ce niveau, Madame Ozdemir, qu'il est possible d'approcher le travail lié au surendettement au niveau des travailleurs sociaux et des juristes spécialisés. En effet, le centre d'appui propose également des modules de formations à destination des médiateurs. C'est l'occasion d'échanger et d'adopter un même point de vue au niveau de l'approche de cette problématique.

De plus, nous soutenons l'agence Alter pour la publication de la revue "Les Echos du crédit et de l'endettement", trimestriel de référence consacré à la problématique du surendettement et du crédit à la consommation qui est principalement destiné aux travailleurs sociaux et aux juristes spécialisés.

Il est vrai que les services de médiation de dettes ne bénéficient actuellement pas d'un financement spécifique. Cela peut être pénalisant compte tenu de la charge de travail due à l'augmentation du nombre de demandes.

Comme vous l'avez rappelé, l'accord de majorité en a fait une priorité et prévoit la mise en place d'un tel financement "à moyen terme et en fonction des limites budgétaires disponibles". Nul besoin de rappeler la situation budgétaire dans laquelle la Commission communautaire française se trouve actuellement. Cependant, je tiens à affirmer que je veillerai à ce que ce soutien spécifique puisse voir le jour dès qu'une formule de financement appropriée pourra se dégager. J'y travaille déjà et ai déjà quelques idées. Je ne m'avancerai pas davantage ici car je n'ai pas encore pu conclure d'accord, accord qui prendra encore sans doute un peu de temps.

Toutefois, dans l'attente de ce financement structurel, je compte bien continuer à soutenir nos services par d'autres voies. Ainsi, je vais envisager avec eux l'octroi d'une subvention afin qu'ils puissent acquérir un logiciel performant d'aide à la gestion des dossiers. On a dégagé une petite somme pour ce faire.

Ce logiciel a un double avantage. D'une part, il permet d'alléger la charge de travail administratif qui pèse sur les médiateurs de dettes, ce qui permettra d'augmenter le nombre de dossiers traités par médiateur et de raccourcir les délais de prise en charge. D'autre part, ce logiciel permettra la récolte de données statistiques fiables qui manquent cruellement en Région de Bruxelles-Capitale. Or, ces données sont indispensables pour mieux appréhender la question du surendettement et mettre en place une politique cohérente et efficace.

Il va de soi qu'une concertation sera organisée avec mes collègues en charge de l'Aide aux personnes au sein du gouvernement réuni et avec le centre d'appui afin d'assurer la cohérence tant au niveau du choix des outils que du recueil des données.

Concernant les campagnes de sensibilisation et de prévention du surendettement, cela entre dans les missions du centre d'appui. Ce dernier participe notamment à l'organisation de "La Journée sans crédit" dont la dernière édition a eu lieu fin

novembre et a bénéficié d'une excellente couverture médiatique. Cette journée est axée sur l'information et la prévention du surendettement par le biais d'animations. Je n'y reviendrai pas mais sachez qu'un site www.journeesanscredit.be est dédié à cette initiative. En pratique, à Bruxelles, un stand d'information a été placé rue Neuve et une animation par les comédiens du Magic Land Théâtre a eu lieu afin d'interpeller les passants sur la question du crédit facile. Ce type d'action de prévention est remarquable et mérite d'être soutenue.

Madame Braeckman, vous m'interrogez sur le type de collaboration qu'entretiennent l'Observatoire de la Santé et du Social et le centre d'appui. Cette collaboration n'est pas formalisée mais elle soutenue et régulière. En effet, le centre d'appui est sollicité chaque année en tant qu'expert et est contributeur externe dans le cadre de la rédaction du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté.

Par ailleurs, il est évident que la question du surendettement est débattue lors de l'élaboration annuelle du Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté. Pour rappel, un groupe de travail intercabinet permanent rassemble les représentants de tous les ministres des gouvernements et gouvernement réuni bruxellois sur les questions de pauvreté.

Enfin, des questions liées à la médiation de dettes seront à l'ordre du jour de la prochaine conférence interministérielle fédérale "Intégration dans la société" qui aura lieu le 23 février prochain. Il s'agira entre autres de la production et de l'analyse des statistiques ainsi que de l'étude de faisabilité d'une politique coordonnée de sensibilisation des consommateurs au crédit facile.

J'ai été très sensible à vos interventions. Ce sera évidemment l'occasion d'aborder des questions qui relèvent des compétences fédérales avec les autorités compétentes. Je songe au recouvrement par voie d'huissier qui est une situation scandaleuse quand on voit la manière dont certains s'enrichissent sur le dos de la pauvreté ou encore au crédit facile.

Pour conclure, cette thématique sera également abordée lors du prochain gouvernement conjoint Commission communautaire française - Communauté française. A l'issue de celui-ci, nous devrions signer un protocole de collaboration sur la prévention de l'endettement entre les centres de références de médiation de dettes et les centres de jeunes, les organisations de jeunesse, l'enseignement obligatoire et les services d'aide en milieu ouvert. Mme Huytebroeck y participera en tant que ministre de la Jeunesse de la Communauté française.

Vous le voyez, nous ne cessons d'être actifs en la matière. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les mois qui viennent.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je suis heureuse d'apprendre que des pistes sont à l'étude pour soutenir les médiateurs qui sont sur le terrain au quotidien. Tout ce dont j'ai parlé, en termes de coordination tant régionale qu'avec le fédéral, est déjà réfléchi et programmé. Ce sont de bonnes nouvelles. Nous verrons, dans le courant du mois de mars, le résultat de ces différentes conférences interministérielles et le travail que vous y aurez fait.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- Je me réjouis d'apprendre qu'un protocole est envisagé très prochainement avec d'autres niveaux de pouvoir. Nous attendons avec impatience les conclusions de la concertation qui s'organisera avec eux.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

L'ACCUEIL D'UN CENTRE DE FORMATION DES ÉLITES SPORTIVES EN RÉGION BRUXELLOISE

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je serai brève. Ma vie politique à Molenbeek est suffisamment sportive pour me maintenir en forme!

Lors de la législature précédente, le Gouvernement de la Communauté française avait annoncé que seraient créés quatre centres de formation des élites sportives dont un sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Depuis lors - et à juste titre - la voilure de ce projet a été passablement réduite. En effet, la nouvelle majorité n'envisage plus qu'une seule structure, soit fédérale en association avec la Communauté flamande - mais de nombreux doutes existent à propos de cette option - soit simplement francophone.

Interrogé au Parlement sur ce dossier à la fin de l'année 2009, vous aviez déclaré: *"Si l'idée de construction d'un centre de haut niveau francophone est retenue, j'impliquerai bien évidemment la Commission communautaire française en mobilisant toute son expertise en termes de cadastre des infrastructures existant en Région de Bruxelles-Capitale"*. Or, à quelques jours d'intervalle, votre homologue à la Communauté française, le ministre André Antoine, a annoncé que si les discussions sont toujours en cours avec les autorités flamandes, il entend néanmoins statuer sur ce dossier en 2010, soit cette année.

A cet égard et dans l'hypothèse d'un scénario francophone, il a surpris plus d'un observateur en annonçant que des pistes d'accueil sont déjà envisagées et a déclaré fin novembre: *"Je reçois la semaine prochaine le bourgmestre de Liège et le recteur de l'ULG. La réunion portera sur la candidature de Liège. D'autres villes suivront"*.

A la lumière de ces éléments, je souhaite vous poser les questions suivantes: Etes-vous au courant de cette étape dans le dossier et la Commission communautaire française a-t-elle été invitée pour défendre la candidature de la Région de Bruxelles-Capitale? Dans l'affirmative, quels ont été les résultats de cette rencontre? Avez-vous établi des contacts avec les universités et les écoles supérieures bruxelloises pour élaborer un dossier commun qui intègre la question de la recherche médicale et du suivi psychologique des athlètes? Existe-t-il des pistes concrètes pour l'accueil de ce centre sportif en Région de Bruxelles-Capitale? Le cas échéant, quelles sont-elles?

Monsieur le Ministre, il est inutile de vous rappeler la nécessité d'un centre de formation des élites sportives. Nous en trouvons de superbes exemples à l'étranger, notamment en France, à Paris et à Cologne. Un tel centre nous est également nécessaire. Ainsi, les championnats francophones d'athlétisme se dérouleront samedi au centre du Bloso de Gand, au domaine du Blaarmeersen parce que la Communauté française ne dispose d'aucun site permettant d'accueillir ce type de manifestation!

Je pense que Bruxelles est tout indiquée pour accueillir ce centre de formation. Nous avons des atouts et ce, même si M. Eerdekens a estimé, dans une intervention à la Communauté française, que Bruxelles ne devait pas être retenue. Au contraire, je pense que Bruxelles dispose de

terrains suffisamment importants pour accueillir un centre de formation.

Il faut que ce centre soit proche des grandes voies de communication et il faut aussi qu'un centre hospitalier développe une unité de recherche en médecine sportive. C'est le cas à Bruxelles puisqu'un embryon de collaboration interuniversitaire existe entre l'UCL et l'ULB pour la création d'un centre d'expertise de la performance sportive. Je pense donc que nous avons de nombreux atouts auxquels il faut ajouter notre capacité hôtelière.

Monsieur le Ministre, quelle est votre position dans ce dossier? Je présume que vous n'attendrez pas la fin des discussions entre les Communautés pour défendre la candidature de Bruxelles si le scénario francophone prévaut. En effet, l'option fédérale semble avoir du plomb dans l'aile.

Plusieurs villes francophones poseront leur candidature comme Liège. Il ne faudrait pas que notre Région soit à la remorque des événements.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jamal Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS)- L'image et la pratique du sport auprès du public sont fortement influencées par les performances réalisées par les sportifs de haut niveau. Tous les éléments doivent être mis en œuvre afin de favoriser l'émergence de nouveaux talents au plan international, ce qui impose de se pencher sur la formation des jeunes espoirs et le statut des sportifs d'élite et de leurs entraîneurs.

J'insiste - et je rejoins sur ce point Mme Schepmans - sur l'importance d'attirer à Bruxelles un centre de formation des élites sportives. Monsieur le Ministre, je vous soutiens dans vos contacts auprès de votre homologue de la Communauté française. Il est important de ne pas léser Bruxelles dans le choix des centres sportifs de haut niveau. Bruxelles est la lucarne vers l'extérieur pour la Région de Bruxelles-Capitale et pour la Communauté française, tant au niveau national qu'international.

Je voudrais néanmoins joindre des éléments davantage sociaux à l'interpellation de Mme Schepmans. Nous parlons ici des sportifs de haut niveau et il est heureux de constater que bon nombre de sportifs percent dans leur discipline mais qu'en est-il de ceux qui, faute des moyens d'encadrement, se voient contraints d'abandonner? Je peux vous citer l'exemple d'un jeune de ma commune qui a participé à deux phases finales des Jeux Olympiques et qui se prépare pour 2012. Malheureusement, il doit s'exiler aux Etats-Unis pour s'entraîner, se former et profiter d'un encadrement adéquat.

Il ne faut pas attendre que le sportif soit connu pour lui permettre de bénéficier du statut ACS. Il faut pouvoir octroyer aux sportifs qui montent un statut à part entière. Dans quelle mesure pouvez-vous envisager la révision des conditions d'accès actuelles au statut ACS afin qu'il devienne un réel moteur pour nos élites et pour leurs carrières sportives? Vous avez déjà consenti des efforts dans ce domaine mais il faudrait profiter de l'occasion pour aller beaucoup plus loin.

J'aimerais encore encourager le ministre à développer des programmes adaptés en sport-études de haut niveau. Les exigences du sport de haut niveau nécessitent une approche précoce et adaptée de l'apprentissage sportif. Dans ce contexte, outre l'organisation de filières de sport-études dans l'enseignement traditionnel, il est indispensable d'organiser des structures de sport-études spécifiquement orientées vers le haut niveau. Il est intéressant d'envisager la création d'une école communautaire des sports décentralisée par type de discipline.

Dès lors, il conviendrait de mettre sur pied une politique de formation sportive qui garantisse à chacun un encadrement ne mettant pas en péril le développement sportif, ni la scolarité des jeunes.

Notre mission première est de donner l'accès au sport pour le plus grand nombre, comme vous le faites depuis de nombreuses années, depuis que vous en avez la responsabilité à la Région. Mais je ne voudrais pas terminer cette intervention sans vous rappeler combien la perte des chèques sport pèse lourd dans le développement de la politique sportive bruxelloise. Lorsqu'on parle du sport, il faut envisager une vision globale et permettre dès lors à chacun d'atteindre son objectif quel qu'il soit car le sport se pratique dans un but ludique, social, de compétition et/ou de haut niveau.

Je réinsiste dès lors sur l'importance de rétablir le mécanisme des chèques sport et de vous encourager à insister auprès du ministre Antoine en ce sens. Plusieurs intervenants ont évoqué, aujourd'hui, le surendettement et, à juste titre, Monsieur le Ministre, vous venez de rappeler qu'à Bruxelles, les habitants sont plus endettés que dans les autres Régions.

Voilà encore une fois de plus une illustration des dégâts que cause cette suppression. Que les sportifs de haut niveau soient des modèles pour nos jeunes, c'est là une réalité. C'est même une nécessité mais encore faut-il assurer à chacun le chemin pour les rejoindre. Les chèques sport offrent l'occasion à des jeunes, qui sans cela ne franchiraient jamais les portes d'un club sportif, de pratiquer un sport. En leur donnant cette chance, nous suscitons, nous développons et nous découvrons des futurs talents.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH)- Selon les derniers éléments du dossier en notre possession, on se dirige effectivement vers la création d'un seul grand centre sportif pour la formation des élites au niveau national ou rien qu'au niveau de la Communauté française. En ce qui concerne celle-ci, plusieurs experts élaborent un cahier des charges qui est attendu dans les prochaines semaines à l'attention des différentes villes ou institutions qui pourraient y voir un intérêt et donc aussi être associées à cette réflexion.

Le débat est encore ouvert. Qu'on parle de national ou de Communauté française, des concertations vont certainement avoir lieu entre les deux Communautés et le niveau fédéral. Cependant, on peut dès à présent s'interroger sur le rôle que pourra jouer Bruxelles dans cette pièce. Monsieur le Ministre, vous nous aviez dit en novembre vouloir rester très attentif quant à l'implication bruxelloise dans ce dossier. Il serait intéressant de vous entendre par rapport à l'évolution récente pour autant que vous ayez des éléments neufs à nous proposer.

Ceci dit, pour rester dans le cadre plus précis de vos compétences, j'aimerais vous faire part d'une réflexion. Certes, la localisation de ce centre sportif d'élites est importante et si l'on peut valoriser certaines infrastructures subsidiées par la Commission communautaire française, on pourra bien entendu s'en réjouir. Toutefois, je pense qu'il est tout aussi capital, quel que soit l'emplacement finalement retenu à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, que vous restiez vigilant quant au sort réservé aux sportifs bruxellois. Je pense qu'en termes d'image et de rôle moteur pour notre Région, le capital humain et la valorisation de celui-ci sont tout aussi porteurs qu'un éventuel centre sportif à Bruxelles.

Pour en revenir au cahier des charges qui sera connu dans quelques semaines, il sera inévitablement question dans celui-ci de critères liés à la disponibilité de terrains, aux relations avec des universités et des écoles supérieures ou encore à la

possibilité de bénéficier de résultats de recherches médicales mais de manière générale on pourra se poser quelques questions que je ne manquerai d'ailleurs pas de relayer au Parlement de la Communauté française.

Ces questions concernent l'infrastructure proprement dite. De quelles spécifications de base parle-t-on pour les usagers, pour les utilisateurs? Et pour quels types d'activités sportives?

Quels projets et enjeux bruxellois seront pris en considération dans le travail exploratoire? Enfin, quelle définition donnera-t-on au concept "centre sportif de haut niveau", certains parlant souvent aussi de "centre d'élite du sport" ou "de centre de formation de sportifs d'élite"? Cela n'est pas tout à fait la même chose ... Il faudra s'accorder sur l'objectif. Que prévoit-on pour les sportifs "espoirs"? Les sportifs de haut niveau handicapés seront-ils intégrés au projet? Si oui, sous quelles formes?

Il est souvent question du sport pour handicapés lors de grands événements comme les Paralympiques, ce qui ne fait que deux semaines tous les quatre ans, c'est peu. J'espère donc qu'ils seront intégrés.

Pour les aspects concernant les recherches médicales et la collaboration avec les universités, notre Région présente certainement des atouts plus nombreux et meilleurs que d'autres villes. En revanche, on peut se poser des questions quant aux centres existants comme celui de la Forêt de Soignes ou du Centre de la Woluwe. Pourraient-ils convenir comme base? Ces infrastructures de départ sont-elles intéressantes? Une extension est-elle possible? Quelle est votre analyse à ce propos?

Pour terminer, je serai très attentif à ce cahier de charges. C'est à espérer qu'il soit le fruit de très bonnes études, de concertations avec de nombreux acteurs de haut niveau, des anciens sportifs comme Jacques Borlée. Souvent, dans notre pays, de l'énergie et des dépenses ont été consenties pour ériger certains sites en dépit du bon sens sans consulter des spécialistes de haut niveau. Voilà quelques semaines, j'ai participé à un débat où un entraîneur et préparateur physique disait qu'une piste d'athlétisme avait été construite dans sa région mais sans le consulter. Il a donc repéré des aberrations dans la construction.

Ici, dans ce dossier, en Communauté française et à Bruxelles, vu l'étroitesse de nos moyens financiers, nous n'avons pas le droit à l'erreur. Nous devons viser immédiatement dans le mille et trouver la meilleure formule. Monsieur le Ministre, je suppose que vous pourrez à votre niveau participer à ce processus de réflexion et de décision.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- J'ai pris connaissance de vos interpellations avec intérêt. Une première réflexion, plusieurs problématiques ont été abordées et je remercie le député Jamal Ikazban qui a été très prolixe. Il a traité plusieurs sujets qui méritent chacun un débat.

Il faut savoir d'où l'on est parti. Au cours de la législature précédente, le ministre Eerdekens avait émis le souhait de créer des centres sportifs de haut niveau. Le ministre Daerden a poursuivi dans la même direction. Nous nous rappellerons que M. Eerdekens avait notamment proposé de moderniser l'infrastructure destinée à l'escalade dans le centre sportif de la Woluwe afin d'en faire un centre sportif de haut niveau, pensant à Muriel Sarkany, une Bruxelloise qui a fait énormément pour ce sport.

Pouvoir se prévaloir de sportifs de haut niveau est un gage de promotion pour une discipline sportive. Je songe notamment à Anne Zagré, primée en qualité de sportive de l'année 2009 par

les lecteurs de "Vlan" et de "La Capitale", ou aux frères Borlée, qui contribuent à l'engouement pour l'athlétisme.

Concernant le type d'infrastructure et le type de centre de haut niveau, outre les éléments que vous avez avancés sur l'aspect technique et méthodologique du cahier des charges, il importe de faire le bon choix. Selon les informations qui sont actuellement en ma possession, une rencontre a effectivement eu lieu le 7 décembre dernier entre le ministre de la Communauté française et son homologue flamand afin d'évoquer la possibilité que le centre de haut niveau soit créé au niveau fédéral. Toutes les pistes restent actuellement ouvertes. Il est clair que l'accueil d'un tel centre en Région de Bruxelles-Capitale reste souhaitable.

J'ai donc demandé à mon administration de reprendre les contacts nécessaires avec mes homologues des autres Communautés afin que la Commission communautaire française soit associée aux discussions en cours et de garantir la défense des intérêts bruxellois. Il s'agit en effet de faire valoir notre expertise à l'égard du cadastre des infrastructures existantes en Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles pourrait alors revendiquer, après une analyse pointue de la demande et de la disponibilité, que ce centre soit établi en Région de Bruxelles-Capitale.

Mon administration est également en contact régulier avec le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) concernant les infrastructures sportives. En effet, à l'initiative du COIB, une réflexion globale a été entamée afin de développer une vision générale de l'offre d'infrastructures sportives en Belgique. Toutes les Régions sont concernées. La Région de Bruxelles-Capitale doit pouvoir apporter sa contribution à ces discussions.

De plus, je ne manquerai pas d'apporter à ce projet les différentes réflexions que j'ai moi-même menées avec différents partenaires, que ce soient les fédérations sportives scolaires, les universités ou encore les différentes ententes bruxelloises soutenues par la Commission communautaire française. Il ne s'agit pas d'un dossier facile car l'implémentation de ce type d'infrastructure requiert l'apport des communes. Une des difficultés que nous rencontrons en Région de Bruxelles-Capitale est notamment l'entraînement des jeunes athlètes. Les athlètes d'un certain niveau ne disposent pas de piste d'athlétisme couverte.

Nous travaillons depuis deux ans avec les communes et notamment celle de Woluwe pour faire progresser ce dossier et créer ce type d'infrastructure. Certes, beaucoup de problèmes surviennent en raison des contraintes liées à l'environnement, au patrimoine, à la mobilité ou au budget. Je rencontrerai le ministre des Sports de la Communauté française la semaine prochaine et je prendrai les mesures nécessaires pour que nous puissions entamer une discussion avec la Ville de Bruxelles et faire valoir la candidature de notre Région pour accueillir ce type d'infrastructure.

Je puis vous assurer, Monsieur Ikazban, que la création d'une école de formation de qualité dans les différentes disciplines sportives sera au cœur de nos préoccupations au cours de cette législature. Au cours de la législature précédente, nous avons investi énormément dans ce domaine. Des millions d'€ sont investis chaque année pour réaliser cet objectif et garantir la qualité de la formation, et notamment permettre aux clubs d'engager des entraîneurs diplômés.

Il y a certainement, au niveau du projet pédagogique de chaque association, de chaque club sportif, un travail à peaufiner. Nous y réfléchissons actuellement au sein de mon cabinet et au sein des ententes. Je proposerai des mesures sur la question au cours de la législature.

Je vous renvoie à mon collègue le ministre de l'Emploi concernant les postes ACS. Vous avez raison de dire que si nous voulons que nos jeunes sportifs puissent réussir des compétitions nationales et internationales, il faudra un soutien au niveau des emplois. Des disponibilités devraient être réservées pour des emplois ACS au moment où le budget le permettra.

Je ne reviendrai pas sur les chèques sport. Je peux seulement vous dire que nous y travaillons de manière concrète. J'espère pouvoir vous annoncer une mesure qui remplacera celle qui a été supprimée.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- J'ai bien entendu vos réponses notamment que vous allez rencontrer vos homologues de la Communauté flamande et de la Communauté française sous peu. J'insiste sur la nécessité de constituer un groupe ou un comité pour rencontrer vos interlocuteurs. Il me semble important que le ministre se fasse accompagner de représentants des universités et des milieux sportifs bruxellois ou de communes qui seraient réceptives à l'idée d'accueillir un centre de formation, pour constituer un groupe fort lors des contacts avec les autres institutions politiques.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jamal Ikazban.

M. Jamal Ikazban (PS).- Je voudrais remercier le ministre pour sa réponse détaillée. Nous sommes favorables à l'arrivée d'un centre sportif pour élites à Bruxelles mais il faut l'accompagner des mesures et des dispositifs nécessaires. Sinon, ce centre sera inutile.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LE MANQUE DE MOYENS DE L'ASSOCIATION AVICENNE, ACTIVE À ANDERLECHT

DE M. JOËL RIGUELLE

À M. CHARLES PICQUÉ,
MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Il nous revient par la presse, en date du 15 décembre dans "La Libre Belgique", que l'association Avicenne manque de moyens. Or, cette association travaille jour après jour depuis vingt ans à l'accueil et au développement des projets des jeunes d'Anderlecht.

Vu la maturité et l'expérience de cette asbl dans un quartier en proie aux troubles, il est regrettable qu'aucune approche structurelle ne soit prévue pour soutenir ses projets. Pour rappel, Avicenne se trouve dans le quartier Lemmens, rue du Chimiste, si mes souvenirs sont exacts.

A plusieurs reprises, ce quartier a connu des émeutes ou en tout cas des difficultés. Par ailleurs, l'association est reconnue par la Communauté française et travaille dans une approche d'éducation permanente. Une de ses missions consiste aussi à favoriser la rencontre et le dialogue autour de l'interculturalité et de l'intergénérationnel par des actions régulières et concrètes.

Dans l'accord de majorité, il est clairement stipulé que les actions intergénérationnelles doivent être privilégiées. Or, dans un quartier en manque d'infrastructures sociales et culturelles où le dialogue entre l'autorité et les jeunes est parfois difficile, les projets d'échanges entre générations donnent une plus-value à la commune d'Anderlecht et indirectement à notre Région. En effet, ces projets permettent d'établir des liens et renforcent des valeurs dans lesquelles chaque acteur est invité à trouver son intérêt et sa place.

Monsieur le Ministre, j'imagine que vous connaissez les projets de l'asbl Avicenne. Sa présence sur le terrain depuis vingt ans a-t-elle bénéficié du soutien de la Commission communautaire française et continue-t-elle à en bénéficier? Quelles réponses la Commission communautaire française réserve-t-elle à cet appel à l'aide pour soutenir les activités d'intégration culturelle et in fine de cohésion sociale?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Charles Picqué, ministre.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale.- Nous pouvons souligner la bonne qualité du travail fourni par cette asbl qui ne nous est évidemment pas inconnue et ce, pour les raisons que je vais développer.

Cette asbl avait effectivement connu quelques difficultés structurelles qui ont depuis lors été comblées par l'arrivée d'un nouveau coordinateur. Ce dernier a redonné du souffle à l'asbl, ce qui est évidemment positif. L'activité de l'association est bien perçue tant par les jeunes du quartier, ce qui n'est pas si courant, que par les habitants en général qui se félicitent du travail réalisé par l'asbl.

C'est ce qui me revient et c'est ce qui justifie pleinement le fait que l'asbl s'interroge sur son devenir. C'est également le cas de beaucoup d'asbl et en lisant le texte de votre question orale, je me disais que ce qui allait être dit ici pourrait valoir pour quelques autres associations.

Cette asbl travaille en partenariat avec la commune d'Anderlecht et les relations avec cette dernière semblent se passer plutôt bien. D'ailleurs, la commune a décidé de lui attribuer, dans le cadre du contrat de quartier, un assez grand espace situé dans un îlot intérieur, si ma mémoire est bonne. C'est la première forme d'aide qui lui a été attribuée.

En outre, elle bénéficie également de postes ACS accordés par la Région et a reçu des soutiens financiers dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI). Elle reçoit de surcroît un financement de la Communauté française au titre de "centre de jeunes" et n'oublions pas l'aide que la Commission communautaire française lui attribue dans le cadre du contrat de cohésion sociale de la commune d'Anderlecht. C'est ainsi qu'elle reçoit de la Commission communautaire française un peu plus de 14.000 €.

Nous avons le sentiment que les actions de l'asbl sont tout à fait intéressantes, bien que très larges. Peut-être y a-t-il lieu de s'interroger sur le renforcement de quelques actions prioritaires par rapport à d'autres.

Cette asbl qui, rappelons-le, fait du bon travail, se caractérise comme d'autres par le fait que beaucoup de types d'activités différentes y sont présentés. Ce qui mérite surtout un appui de ma part est tout ce qui relève du soutien scolaire et de l'accueil des jeunes en période de vacances scolaires. L'asbl a également un projet intitulé "Jeunes filles" qui vise ce public cible-là.

Nous allons avoir des discussions avec cette association, laquelle sera en outre amenée à présenter ses projets à la commune et à l'administration de la Commission communautaire française dans le cadre du renouvellement des

contrats de cohésion sociale. Hier matin, j'ai fait l'introduction d'un colloque portant sur la cohésion sociale et annoncé, à partir d'un bilan d'activités et d'évaluation réalisé par l'administration et avec le concours du CRAcs, détenir une série d'informations portant sur le contenu des prochains contrats de cohésion sociale.

Compte tenu des bons arguments avancés par l'association quant à la qualité de son travail, nous serons sans doute favorables à ses demandes.

Enfin, on entend ci et là, ce qui n'est pas sans m'énerver, que l'on pourrait s'interroger sur la justification du refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale. Je pourrais reprendre toute la liste des initiatives qui ont naturellement besoin de financements supplémentaires. Dans le cadre de la cohésion sociale, c'est certainement le cas.

De nombreux opérateurs travaillent dans un contexte ingrat et cela, pour deux raisons, c'est-à-dire l'absence de pérennisation de leurs actions et de manière générale l'absence de moyens à la hauteur des défis qu'ils sont amenés à relever dans des quartiers comme Cureghem.

L'un des combats pour Bruxelles consiste à nourrir et alimenter par les accords politiques que nous avons négociés les moyens dont dispose la Commission communautaire française pour mener des opérations notamment dans un certain nombre de quartiers.

L'association Avicenne effectue un bon travail. Son inquiétude est légitime eu égard aux difficultés que l'on rencontre dans ce type de quartier. Tout semble indiquer que ce n'est pas avec cette asbl que nous mènerons les négociations les plus difficiles pour le renouvellement des contrats de cohésion sociale.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Je remercie M. Picqué pour sa réponse qui sonne plutôt positive. Je partage tout à fait son souci de refinancement de Bruxelles. Je le rejoins également sur la priorité à accorder à tout ce qui concerne l'accompagnement post-scolaire. Il permet de suivre les jeunes qui rencontrent des difficultés au niveau de leurs études mais ceci n'est pas toujours bien organisé alors que le nombre d'heures de cours a été réduit, tant au niveau du primaire que du secondaire. Les enfants sortent de l'école à 15h10 et non plus à 16h30.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LA SITUATION DE L'ASBL "ARCHE-BRUXELLES"

DE M. VINCENT DE WOLF

**À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE
DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Mme la Présidente.- En l'absence de l'auteur, excusé, et avec l'accord de la ministre, la question orale sera lue par Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je me substitue à mon collègue Vincent De Wolf, retenu à un colloque à Saint-Louis sur le droit de superficie. Chacun sait combien ce sujet lui tient particulièrement à cœur. Il me fait confiance pour poser cette question également importante.

(Rumeurs)

Mme la Présidente.- Comme je l'ai dit en début de séance, il délègue au chef de groupe tel que stipulé dans le règlement.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Y aurait-il un problème? Vous aurez l'occasion de répondre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Je veux bien mais nous avons tous énormément de choses à faire aujourd'hui. Moi aussi.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Tous les membres du Bureau étaient d'accord et donc je ne vois pas où est la difficulté.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Il n'y a pas de difficulté. Mais il y a des gens qui sont depuis très longtemps dans cette enceinte pour entendre et la question et la réponse. Je trouve que ce n'est pas très respectueux. C'est votre droit mais je désapprouve.

(Rumeurs)

Mme Françoise Schepmans (MR).- Visiblement, cette question orale vous met fort mal à l'aise.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Non, non, pas du tout. Mais si le droit de superficie passe avant, allez-y.

Mme la Présidente.- Allez-y, Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit. C'est une question orale fort bien ciblée et je pense avoir les qualités nécessaires pour me faire l'interprète des préoccupations du député De Wolf. C'est une règle souvent appliquée, donc je comprends mal votre agacement si ce n'est que cette question vous gêne en raison des conséquences qu'elle a pour cette association.

M. De Wolf a été heurté de prendre connaissance, au lendemain de la Journée internationale de la personne handicapée, de l'inconfortable situation dans laquelle semble se trouver l'association "Arche-Bruxelles" du fait de votre administration. Ainsi, pour mémoire, cette association gère à Etterbeek quatre foyers d'hébergement dont chacun accueille environ six adultes ayant un handicap mental et leurs accompagnateurs.

Elle gère également un atelier occupationnel, proposant à une vingtaine d'adultes atteints d'une déficience mentale des activités d'expression, à savoir musicothérapie, sport, expression corporelle, dessin, club pour seniors. Elle propose aussi des activités de services telles que la cuisine et l'entretien, et des activités d'artisanat telles que le textile, le bois, la mosaïque, les bougies, le jardinage ou la culture d'un potager.

M. De Wolf, en sa qualité de bourgmestre d'Etterbeek, a été particulièrement heureux d'avoir à diverses reprises pu soutenir l'installation et l'activité de cette association dont le travail quotidien est tout simplement admirable. Il avait d'ailleurs inauguré avec vous ses complexes immobiliers.

Bien entendu, le soutien communal ne peut suffire et il est vital pour "Arche-Bruxelles" de bénéficier de l'agrément et du soutien financier de la Commission communautaire française. Il semble cependant que des éléments empêchent ou retardent l'octroi d'un tel soutien. C'est particulièrement problématique alors que l'association ne fonctionne plus que sur des fonds propres.

Ma question est très simple et, je pense, intéressera bon nombre de personnes. Pouvez-vous me rassurer sur le soutien de la Commission communautaire française à cette

association? Et dans l'affirmative, à quelle hauteur estimez-vous possible ce soutien et sous quel délai?

Mme la Présidente.- La parole est à la ministre, Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Cette question ne me gêne nullement. Elle est totalement légitime. Je dis simplement qu'un colloque à Saint-Louis n'est pas une raison suffisante. Il pouvait très bien venir m'interroger sur l'heure de midi.

Mme Françoise Schepmans (MR).- C'est fort mesquin. Comment vouliez-vous qu'il sache à quelle heure cette question allait être posée?

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Dans ce cas, on avertit le député ou on passe un coup de téléphone aux services!

Depuis plusieurs années, l'asbl "Arche-Bruxelles" souhaite, à l'instar de son centre de jour, obtenir un agrément par la Commission communautaire française en tant que centre d'hébergement. A cette fin, les services de la Commission communautaire française sont en contact permanent avec l'asbl. Une inspection a eu lieu début 2009. A la suite de ces visites, le service Phare a remis un avis positif quant à la possibilité d'agrément. Je salue aussi le travail mené par cette association.

Je constate que celui qui pose la question n'est pas présent et que celle qui le remplace téléphone pendant ma réponse!

Comme vous l'aurez perçu lors de l'adoption des budgets de la Commission communautaire française, le budget dévolu au service Phare n'a pu inclure de nouveaux agréments de centre de jour et d'hébergement. Tout au plus, l'augmentation de quelques places au sein de centres déjà agréés sera-t-elle possible. Comme nous l'avions déjà fait au préalable, début décembre, mon cabinet a reçu les responsables de l'asbl Arche-Bruxelles. Nous nous sommes longuement entretenus avec son directeur et la présidente de l'asbl.

J'ai dès lors décidé, sur le budget dit initiatives, d'octroyer à l'asbl une nouvelle subvention pour couvrir les frais de fonctionnement de son lieu d'hébergement. Ce montant s'élève à 80.000 € pour une période d'une année de fonctionnement. Par ailleurs, je me suis engagée à la soutenir et à rechercher avec elle d'autres solutions. Je me suis engagée à ce que mon cabinet poursuive des rencontres de manière régulière pour la soutenir dans ses réflexions et l'aider à aboutir à des pistes concrètes.

Je rappelle par ailleurs que le gouvernement s'est engagé à adopter au cours de cette législature un nouveau décret sur l'inclusion que j'espère bien mener à son terme cette année. Dans cette perspective, l'occasion me sera donnée d'introduire de nouvelles actions. Sur base de ce décret, je souhaite encourager la transformation/reconversion de places en institution en petites unités et ainsi de nouvelles formules de logement alternatif. Cela vaut aussi pour l'asbl Arche-Bruxelles car sa philosophie rencontre cette préoccupation.

Ce ne sont donc pas des éléments quelconques, pour reprendre les termes de M. De Wolf, qui empêchent ou retardent le financement de ce projet mais bien des impératifs budgétaires. Je pense que comme gestionnaire local, M. De Wolf comprend cet impératif. En tant que responsable politique, on préfère toujours annoncer de bonnes nouvelles et soutenir les bons projets sans devoir invoquer des manques budgétaires. Sachez que je suis très sensible au travail mené par cette association et que je crois profondément qu'elle a

droit à cet agrément pour autant que nous disposions du budget requis.

Nous avons un réel besoin de ce type de centre à Bruxelles mais, et croyez bien que je le regrette, nos budgets sont ce qu'ils sont. Ils sont limités et des choix parfois douloureux doivent être faits. Néanmoins, je veux trouver une solution. Je pense que les responsables de l'asbl le savent et je le leur répéterai. Je me suis engagée à les aider et à trouver une solution la plus rapidement possible.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- J'entends bien dans votre réponse qu'il n'y a pas de solution à l'heure actuelle mais que vous avez la volonté de trouver en concertation d'autres possibilités de financement et qu'il y aura un nouveau décret. Quant aux difficultés budgétaires, je vous dirais, Madame la Ministre, que c'est toujours une question de volonté et de choix politique.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées.- Vous dites qu'il n'y a pas de réponse à donner aujourd'hui. Ce n'est pas exact. Nous avons décidé de dégager un montant de 80.000 € sur le budget Initiatives. Certes, cela ne suffira pas, mais c'est déjà quelque chose. Je conviens tout à fait qu'il faudra encore trouver une solution permanente pérennisant l'action.

LA SITUATION DES FUMEURS AU SEIN DES MAISONS DE REPOS

DE MME MARTINE PAYFA

À M. EMIR KIR,

MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Martine Payfa.

Mme Martine Payfa (MR).- Je suis persuadée que les fumeurs vont ramener la sérénité dans cet hémicycle!

(Rires)

Ma question orale concerne le respect des libertés individuelles des personnes et plus particulièrement celles des fumeurs au sein des maisons de repos. En effet - et on peut s'en réjouir - le nombre de fumeurs diminue. Cependant, même s'il n'en restait qu'un, il doit avoir le respect des autres et des gestionnaires.

Les maisons de repos sont des espaces de vie au sein desquels les personnes résidentes doivent bien se sentir. Certaines d'entre elles fument depuis de nombreuses années et souhaiteraient continuer à le faire dans leur maison de repos. Par ailleurs, il convient de prendre en considération la situation des autres résidents et des travailleurs. Ceux-ci ne peuvent en aucune manière être incommodés par la fumée.

Pour ce qui concerne les travailleurs, l'arrêté royal relatif à la protection des travailleurs contre la fumée de tabac de 2005 est très clair puisque ses articles 4 et 5 §1^{er} stipulent que "Tout travailleur a le droit de disposer d'espaces de travail et d'équipements sociaux exempts de fumée de tabac", ainsi que: "L'employeur interdit de fumer dans les espaces de travail, les équipements sociaux, ainsi que dans les moyens de transport qu'il met à la disposition du personnel pour le transport collectif du et vers le lieu de travail".

Cependant, les chambres des résidents sont leur domicile et les empêcher d'y fumer va à l'encontre de leur liberté individuelle. Pour des raisons évidentes de sécurité, certains gestionnaires de maisons de repos interdisent aux résidents de fumer dans leur chambre. Ce point de vue est tout à fait compréhensible mais il revient tout de même à empêcher les résidents de fumer dans leur maison de repos lorsqu'aucun local aménagé n'est prévu à cet effet.

Il apparaît que les positions adoptées par la Commission communautaire française et par la Commission communautaire commune à cet égard sont assez différentes. En effet, les maisons de repos agréées par la Commission communautaire commune sont soumises à l'arrêté de 1996 du gouvernement réuni fixant les normes d'agrément auxquelles doivent répondre les établissements hébergeant des personnes âgées. Selon cet arrêté, l'établissement doit disposer d'une salle de séjour accessible à tous les résidents, quel que soit le degré de dépendance ainsi que d'un local destiné aux fumeurs. Si ce local n'existe pas, un espace doit être aménagé et équipé d'un système d'aération.

Un nouvel arrêté de la Commission communautaire commune vient de sortir et définit de manière encore plus précise les conditions d'aménagement d'un local fumeurs. Celui-ci ne doit pas être un lieu de passage, il doit comporter un extracteur de fumée, il doit être accessible aux personnes en chaise roulante et doit être chauffé. Il en va du confort auquel a droit le résident.

Il semblerait par contre que rien de tel ne soit prévu par la Commission communautaire française. Il n'est de plus pas fait mention de cette problématique dans le récent décret relatif à la politique d'hébergement et d'accueil à mener envers les personnes âgées. Dès lors, je souhaiterais connaître la position du ministre sur ce sujet.

Confirmez-vous que rien n'est prévu à l'heure actuelle pour les fumeurs résidents dans les maisons de repos agréées par la Commission communautaire française? Envisagez-vous de prendre un arrêté similaire à celui-ci existant à la Commission communautaire commune? Privilégiez-vous une autre approche? Si oui, laquelle? Une concertation avec l'Etat fédéral est-elle envisagée pour viser à la bonne harmonie entre les deux législations, celle qui concerne la protection des travailleurs et celle initiée par vous-même qui concernerait les résidents des maisons de repos?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- J'ai apprécié la manière dont vous avez développé cette question car elle n'est pas évidente. Il s'agit de la question des droits et obligations de chaque partie, à savoir les travailleurs et les résidents.

Il convient que le gestionnaire respecte la législation du travail et adopte les aménagements nécessaires qui consistent à mettre à disposition un espace de travail non-fumeur. Mais là n'est pas sa seule obligation. En effet, il est primordial de respecter nos aînés et leur décision de continuer à fumer et ce, même au sein de leur nouveau milieu de vie, à savoir la maison de repos de leur choix.

Dès lors, il revient au gestionnaire de l'établissement de respecter cette volonté et de permettre aux résidents qui le désirent de fumer dans l'établissement tout en préservant la sécurité des travailleurs et des autres pensionnaires.

Cette question a récemment été débattue au sein du Conseil consultatif francophone bruxellois. Il ressort du débat qui y a eu lieu qu'étant donné que la maison de repos est considérée

comme le domicile des résidents, ceux-ci doivent pouvoir y fumer. Ce droit doit être garanti en tant que liberté du résident et défini dans l'accord signé entre lui et l'établissement de son choix. Cette convention autorise - ou non - à fumer au sein de la maison de repos. Si elle l'autorise, le gestionnaire doit alors mettre à disposition un espace pour les fumeurs.

Par ailleurs, cette question devrait également être reprise dans le projet d'établissement que chaque maison de repos est tenue d'avoir. Ce projet définit aussi bien les modalités techniques que conceptuelles de l'accueil des résidents.

Pour la Commission communautaire française, il n'existe pas d'obligation d'avoir un espace pour les fumeurs. Dès lors, nous pourrions envisager une harmonisation des normes avec la Commission communautaire commune et rendre cette disposition obligatoire au-delà d'un certain nombre de lits ainsi que pour les nouvelles demandes d'agrément. Je propose la création, au niveau de l'administration, d'un groupe de travail qui se réunira à ce sujet. J'attendrai les rapports pour prendre une mesure.

Nous pourrions, au niveau fédéral, relayer cette inquiétude au groupe de travail intercabinet du fédéral qui est en charge des questions liées aux maisons de repos et de soins. Ainsi, nous pourrions connaître la situation dans l'ensemble du pays et voir si de bonnes pratiques ou mesures se dégagent aussi pour nous.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Martine Payfa.

Mme Martine Payfa (MR).- Ma question soulevait le problème de cet hébergement à deux vitesses en Région de Bruxelles-Capitale. Cette situation est due à la divergence de position entre la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française. Ce qui ne va pas, selon moi, c'est que l'on laisse à ce jour la liberté, par le biais de la convention d'entrée à certains gestionnaires, d'accepter ou non les fumeurs.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Vous pouvez quand même vous réjouir d'une avancée. La convention est déjà mise en œuvre à la suite d'une discussion en cours au sein de la maison de repos. En outre, nous avons décidé d'instaurer un groupe de travail pour réfléchir à l'harmonisation. Je m'en occupe.

Mme Martine Payfa (MR).- Vous me tiendrez au courant des résultats?

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je n'y manquerai pas.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance plénière est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 13h49.

Membres du Parlement présents à la séance:

M. Albishari, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, MM. Chahid, Close, Daïf, Defossé, Mmes de Groote, Delforge, M. du Bus de Warnaffe, Mmes Dupuis, d'Ursel, MM. El Khannouss, El Ktibi, Mme El Yousfi, M. Fassi-Fihri, Mmes Fraiteur, Fremault, Herscovici, MM. Hutchinson, Ikazban, Mmes Jodogne, Khattabi, M. Lurquin, Mme Mandaila, M. Migisha, Mme Molenberg, M. Morel, Mme Mouzon, M. Ouriaghli, Mme Ozdemir, M. Ozkara, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pinxteren, Mme P'tito, M. Riguelle, Mmes Saïdi, Schepmans, Sidibé, Spaak, Teitelbaum, M. Tomas, Mme Trachte, M. Vanhalewyn.

Membres du gouvernement présent à la séance:

MM. Christos Doukeridis, Charles Picqué, Benoît Cerexhe, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir.

